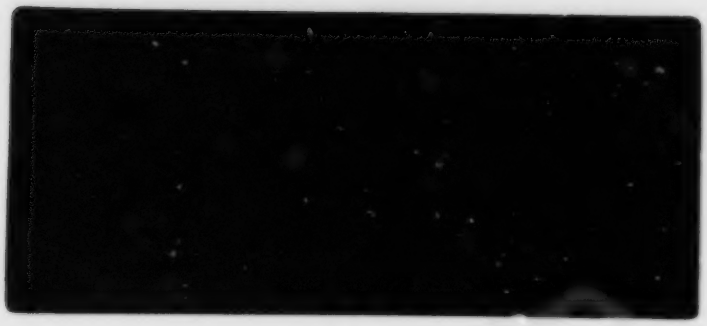

New Brunswick	Nouveau Brunswick
Advanced Education and Training	Enseignement supérieur et formation
Planning Services	Services de planification

91-02758/

ÉTUDE DES JEUNES

EMPLOI ET CHÔMAGE DES JEUNES

AU

NOUVEAU-BRUNSWICK

SERVICES DE PLANIFICATION
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RAPPORT FINAL - Le 30 août 1990

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE i

INTRODUCTION ii

RÉSUMÉ v

SECTION 1: LES JEUNES ET LA POPULATION ACTIVE

1.1 Introduction 2
1.2 Profil démographique de la jeunesse 2
1.3 Profil de la population active chez les jeunes 6
1.4 Participation à la population active 9
Résumé 14

SECTION 2: LES JEUNES AYANT UN EMPLOI

2.1 Introduction 16
2.2 Profil des jeunes ayant un emploi 16
2.3 Caractéristiques d'emploi 21
2.4 Statut d'employé à temps plein / temps partiel 27
Résumé 31

SECTION 3: LES JEUNES SANS EMPLOI

3.1 Introduction 34
3.2 Profil des jeunes sans emploi 35
3.3 Concentrations par secteurs 39
3.4 Fréquence et durée du chômage 42
Résumé 43

SECTION 4: RÉGIONS DE LA PROVINCE

4.1 Activité sur le marché du travail par comté 46
4.2 Activité sur le marché du travail par régions des CCNB 51

CONCLUSIONS 58

BIBLIOGRAPHIE 62

ANNEXES

Liste des tableaux 65
Terminologie relative à la population active 66
Sources de données: Description et limites 68

PRÉFACE

Il s'agit de la première d'une série d'études spécialisées sur l'approvisionnement en main-d'oeuvre afin d'analyser certains secteurs du marché chez la population active du Nouveau-Brunswick. Ces études visent à faciliter la planification, l'élaboration et la prestation de la formation, des cours de rattrapage, des cours de base, du perfectionnement professionnel et d'autres projets de développement des ressources humaines entrepris par le gouvernement provincial.

Les données pour cette étude, intitulée "Emploi et chômage des jeunes au Nouveau-Brunswick", proviennent principalement du mini-recensement quinquennal de 1986, de l'Enquête mensuelle sur la population active (EPA) pour les années 1975 à 1988, et de l'Enquête annuelle relative à l'activité sur le marché du travail (EAMT) de 1986. Toutes les enquêtes sont préparées et effectuées par Statisque Canada. On recommande aux lecteurs de lire les annexes portant sur l'utilisation et les limites de ces sources de données.

Linda Burtt, chercheuse au ministère du Travail du Nouveau-Brunswick, a conçu, appuyée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation du Nouveau-Brunswick, le modèle d'étude et de collecte des données. Roger Harley, un chercheur principal de la Section de la planification du ministère, s'est occupé de la gestion générale du projet. Martha Patterson, des services de recherches de Facts & Figures, a terminé l'analyse des données et rédigé la version finale du rapport.

L'Agence de la statistique du Nouveau-Brunswick a fourni des données statistiques et analytiques pour l'étude. Nous souhaitons la remercier de sa contribution. L'Agence nous a aussi transmis les renseignements pour les différentes régions de la province.

INTRODUCTION

Un grand nombre de chercheurs et d'analystes ont étudié la jeunesse durant les années 80. Les bébés de l'explosion démographique sont arrivés à maturité et ont entraîné une augmentation considérable des jeunes sur le marché du travail. Collectivement, ils étaient plus instruits que la génération précédente de jeunes. Toutefois, ils cultivaient également des attentes beaucoup plus élevées sur ce que le monde avait à leur offrir, un monde dont les attentes ne cessent d'augmenter.

Au fur et à mesure que les chiffres démographiques changent, les jeunes représentent une plus petite proportion de la population. En 1981, on comptait 137 000 jeunes âgés entre 15 et 24 ans au Nouveau-Brunswick, soit 19,6 % de la population de la province. Dans le recensement de 1986, ils formaient 17,5 % de la population (124 000). Vers les annés 1995, la représentation des jeunes au Nouveau-Brunswick ne sera plus que de 15 % de la population (111 000 à 112 500). Bien que tradionnellement la province perd un certain nombre de jeunes à cause de la migration interprovinciale, cette tendance à la baisse de la population des jeunes est aussi bien documentée à l'échelle nationale (Cohen, 1989; Emploi et Immigration Canada, 1989; Foot and Li, 1985; Denton et autres, 1980). Même si en 1988-1989, le Nouveau-Brunswick a réalisé un gain sur le plan de la migration interprovinciale, plus de jeunes partent qu'il en arrive. Toutefois, les départs de la province ont considérablement diminué entre 1987-1988, 1 940 jeunes ayant quitté la province comparativement à 1 230 pour l'année d'après.

Nous avons concentré notre attention sur les taux très élevés de chômage chez les jeunes. Même après la récession, on a constaté des taux de chômage plus élevés chez les jeunes que chez les adultes.

La présente étude vise à fournir un profil de la jeune population active du Nouveau-Brunswick et de son expérience sur le marché du travail ainsi qu'à cerner les caractéristiques ou facteurs qui font que les jeunes présentent un risque plus élevé de chômage que les adultes du groupe des 25 ans et plus.

Dans la mesure du possible, l'étude incorpore les estimations des réserves de la population active de 1988, tirées de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. Toutefois, les estimations sur les tendances d'emploi et de chômage (données sur les mouvements) et sur les données détaillées relatives aux différentes régions de la province sont fondées sur l'année de référence 1986, puisque les principales sources de données à cet égard sont respectivement l'Enquête relative à l'activité sur le marché de travail de Statistique Canada et le recensement. Une certaine analyse des tendances provinciales est offerte. Cependant, on n'a pas établi de comparaisons entre les provinces.

L'expérience sur le marché du travail diffère entre les adolescents de 15 à 19 ans et les jeunes adultes de 20 à 24 ans, tout comme entre les étudiants et les non-étudiants. Dans de nombreux cas, il n'existe aucune donnée détaillée pour chacun de ces groupes au Nouveau-Brunswick, car les chiffres sont trop bas pour être considérés valables. Toutefois, lorsque c'est possible, on a établi des distinctions entre ces groupes. Par conséquent, la plupart des données sur la population active dans cette étude ont trait à l'ensemble des jeunes entre 15 et 24 ans.

Bien que les personnes de 25 ans et plus ne forment pas un groupe homogène et que celles de 25 à 34 ans nécessitent une attention particulière du point de vue du développement des ressources humaines, on a traité comme un ensemble les personnes de 25 ans et plus aux fins de cette étude sur les jeunes.

Enfin, il importe de souligner qu'à des fins d'uniformité et d'objectivité, les secteurs du marché du travail par collège communautaire ont été établis géographiquement et non selon la langue d'enseignement au collège.

STRUCTURE DU RAPPORT

Le rapport commence par un résumé des principales constatations de l'étude. Les sections 1, 2 et 3 traitent de la jeune population active ainsi que de ses membres occupant un emploi et ceux n'en ayant aucun. Dans la mesure du possible, on étudie séparément les étudiants et les non-étudiants. Dans tout le rapport, on a établi des comparaisons entre les jeunes Néo-Brunswickois et les adultes (25 ans et plus).

Le marché du travail des différentes régions du Nouveau-Brunswick est analysé dans la section 4. L'analyse comporte d'abord des comparaisons entre comtés et ensuite des distinctions entre les régions des collèges communautaires (RCC). Ensuite vient la conclusion du rapport, dans laquelle on récapitule les principales constatations de l'étude.

RÉSUMÉ

Le rapport traite principalement de l'expérience sur le marché du travail des jeunes Néo-Brunswickois. L'objectif initial consistait à étudier les tendances chez les jeunes en vue de les comparer avec celles chez les adultes, mais il est ressorti que les plus grandes différences se trouvaient entre les étudiants et les non-étudiants. L'expérience des jeunes non-étudiants ressemble sous de nombreux aspects à celle des adultes. Voici les plus importantes constatations de l'étude.

1. Les jeunes représentent une plus petite proportion de la population et le nombre réel de jeunes est aussi moins élevé. Cette tendance se reflète dans le profil de la population active.

2. Clairement, les jeunes sont plus instruits que la population adulte. Ils s'attendent aussi à pouvoir choisir le genre d'emploi qu'ils souhaitent occuper. Toutefois, les exigences du marché sont aussi plus élevées en ce qui concerne les connaissances requises.

3. Plus de 80 % des jeunes Néo-Brunswickois ont fait partie de la population active à un moment donné au cours de l'année 1986. Cependant, seulement 43 % d'entre eux ont travaillé pendant toute l'année. Ce fait est en grande partie imputable à la participation des étudiants. Soixante-trois pour cent des non-étudiants ont travaillé pendant toute l'année comparativement à 22 % chez les étudiants.

4. Les jeunes sont plus touchés par le chômage que les adultes, mais leur période de chômage est plus courte. Les non-étudiants sont plus souvent en chômage et la durée de cette période se rapproche plus de celle des adultes que de celle des étudiants.

5. La non-participation à la population active est très élevée chez les jeunes n'ayant pas plus d'une huitième année. Plus le niveau de scolarité augmente, plus la période de chômage est courte.

6. Un grand nombre de jeunes ont des emplois peu rémunérateurs dans le secteur des services. Les adultes ont des emplois plus rémunérateurs et ne se trouvent pas en proportion aussi élevée dans les secteurs du commerce et de l'hébergement.

7. Les jeunes femmes sont employées dans un nombre limité d'occupations qui tendent à offrir les salaires les plus bas.

8. La part des jeunes de tous les emplois à plein temps diminue, et ils occupent entre 40 et 50 % des emplois à temps partiel. Chez les jeunes, les emplois à temps partiel sont assez fréquents à la fois pour les jeunes hommes (28 %) et pour les jeunes femmes (36 %). Ces chiffres diffèrent beaucoup chez les adultes où moins de 3 % des hommes occupent un emploi à temps partiel comparativement à 23 % des femmes.

9. Les jeunes non-étudiants ont une expérience du marché du travail différente des étudiants. Dans de nombreux cas, leur expérience ressemble à celle de la population adulte.

10. Chez les jeunes non-étudiants, ceux ayant occupé un ou plusieurs emplois à plein temps pendant toute l'année 1986 jouissent d'une grande stabilité d'emploi. Trois quarts d'entre eux (ou 16 000) avaient seulement un emploi et un employeur. Quatorze pour cent ont eu deux employeurs ou plus. Par opposition, 35 % des non-étudiants ayant travaillé seulement une partie de l'année ont eu deux employeurs ou plus. Il est possible qu'une étude plus approfondie des compétences de ce groupe fasse ressortir certaines lacunes. Puisque les responsables de l'Enquête relative à l'activité sur le marché du travail ont de nouveau communiqué avec le même groupe de participants en janvier 1988, il sera possible de suivre les mêmes personnes sur une période de deux ans.

11. Les jeunes représentent 22 % de la population active du Nouveau-Brunswick, mais 36 % des chômeurs de la province.

12. Quatre-vingt-sept pour cent (ou 11 700) des jeunes sans emploi en 1988 étaient des non-étudiants. Par ailleurs, quatre-vingt-trois pour cent des jeunes chômeurs n'avaient pas fait d'études postsecondaires. Avec des pourcentages aussi élevés dans les deux cas, il est raisonnable de conclure que la grande majorité des jeunes chômeurs néo-brunswickois sont des non-étudiants n'ayant pas fait d'études postsecondaires.

SECTION 1:

LES JEUNES ET LA POPULATION ACTIVE

1.1 INTRODUCTION

Pour qu'elle soit valable, une étude des activités des jeunes Néo-Brunswickois sur le marché du travail doit tenir compte de ce groupe de la population. Nous cernerons dans cette section les caractéristiques des jeunes et traiterons ensuite de leur participation à la population active.

Nous avons conçu les données d'analyse de façon à pouvoir établir des comparaisons entre les jeunes et les adultes. Ensuite nous passions à l'étude des différences dans le groupe des jeunes selon l'âge, le sexe, le niveau de scolarité et le statut d'étudiant ou de non-étudiant. Nous avons découvert au cours de l'étude que les différences les plus marquées existaient entre l'expérience des jeunes étudiants et des non-étudiants. Par ailleurs, nous avons aussi constaté que l'expérience des jeunes non-étudiants présentait de nombreuses similarités avec celle des adultes sur le marché du travail. Ces différences et similarités seront traitées ci-après.

1.2 PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DE LA JEUNESSE

Le **Tableau 1** (à la page suivante) brosse un tableau de la jeunesse néo-brunswickoise en 1988. Celle-ci se divise également entre hommes et femmes ainsi qu'entre les deux groupes d'âge de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans. Toutefois, on ne constate pas les mêmes répartitions égales pour les étudiants que pour l'âge et le sexe. D'abord, pour chaque deux étudiants dans la population, on compte trois non-étudiants. Deux tiers d'un total de 71 000 non-étudiants se trouvaient dans le groupe d'âge de 20 à 24 ans. Comme on s'y attendait, c'est le contraire chez les étudiants. Quatre-vingt pour cent des 45 300 étudiants étaient des adolescents.

Tableau 1

Profil de la jeunesse
Nouveau-Brunswick, 1988

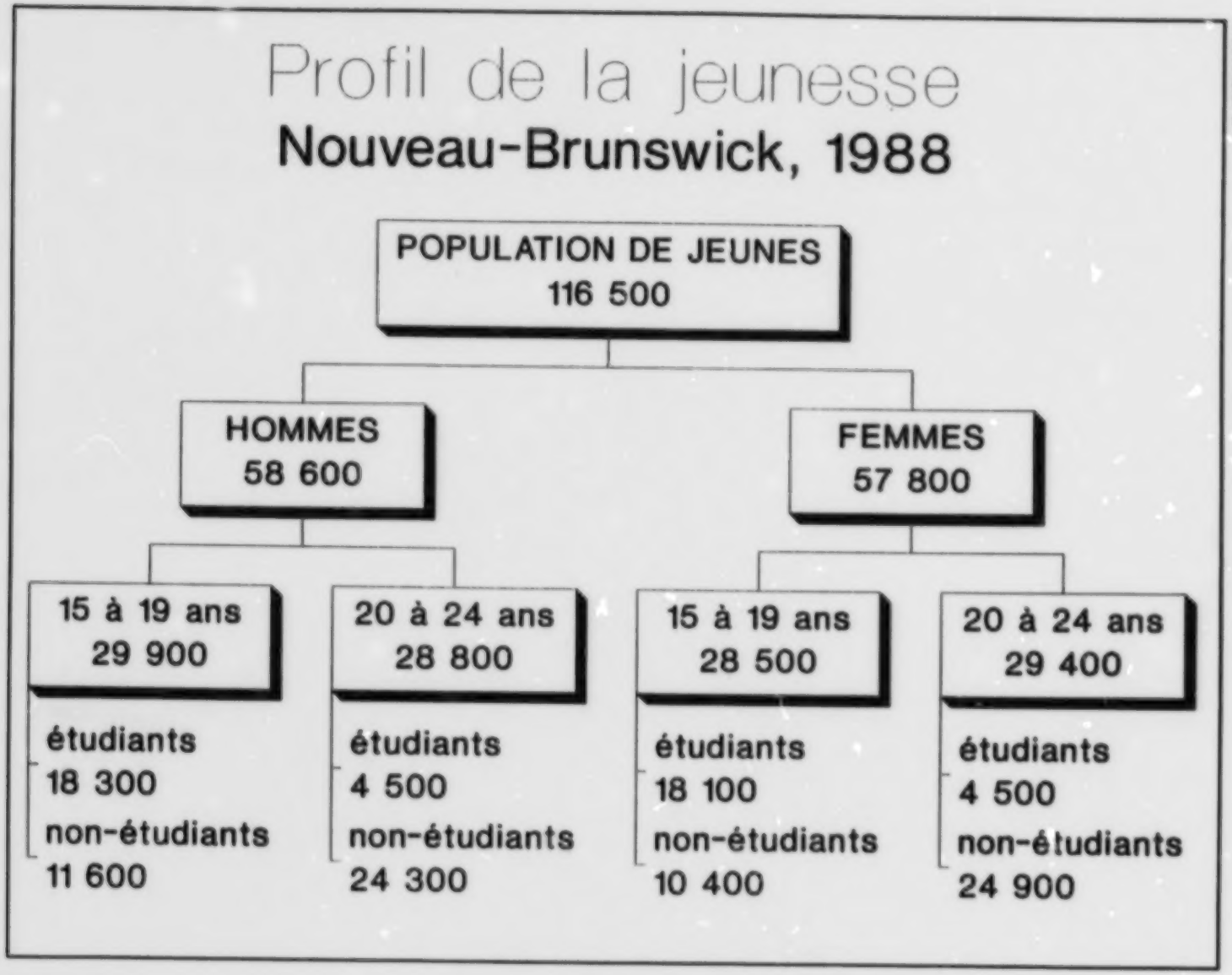

Trente pour cent des jeunes Néo-Brunswickois en 1986 avaient fait certaines études postsecondaires. Le recensement n'établit pas de distinctions entre les étudiants et les non-étudiants, alors nous ne connaissons pas le pourcentage de jeunes encore aux études. Cela est d'une importance particulière pour la catégorie des jeunes ayant entre une neuvième et une treizième année mais qui n'ont pas terminé leurs études scolaires. Comme on peut le constater dans le **Tableau 2**, ils représentent 45 % de la population de jeunes. Les recherches ont démontré que les jeunes ayant les plus grandes difficultés de transition entre les études et le monde du travail sont ceux qui possèdent un faible niveau d'instruction (Finlayson, 1985; Sen, 1982; Denton, 1980; ministère de la Formation professionnelle de l'Ontario, 1989 et 1987).

Tableau 2

Population de jeunes par niveau d'instruction
Nouveau-Brunswick, 1986

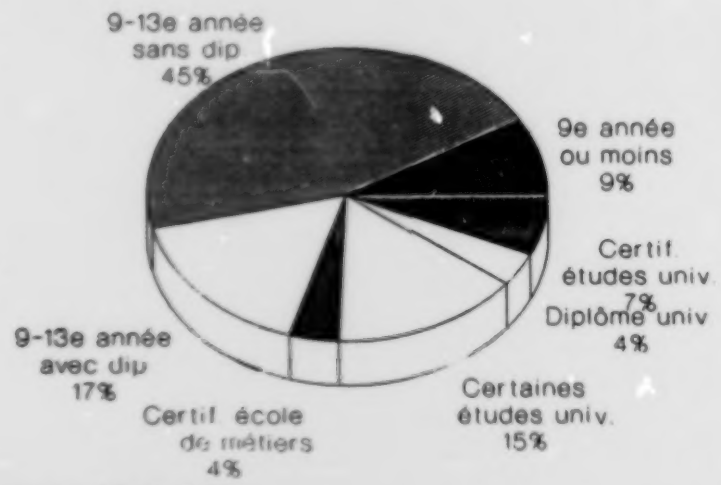

Source: Recensement 1986 du Canada

Si l'on examine le plus haut niveau d'études par sexe, comme on le remarque au **Tableau 3**, une plus grande proportion de jeunes femmes terminent leurs études secondaires et poursuivent des études postsecondaires. Presque deux fois plus de jeunes femmes que de jeunes hommes possédaient en 1986 un certificat d'études postsecondaires. Moins de 5 000 jeunes avaient obtenu un certificat d'école de métiers, mais l'écart entre les femmes et les hommes était moindre que celui auquel on aurait pû s'attendre.

Tableau 3

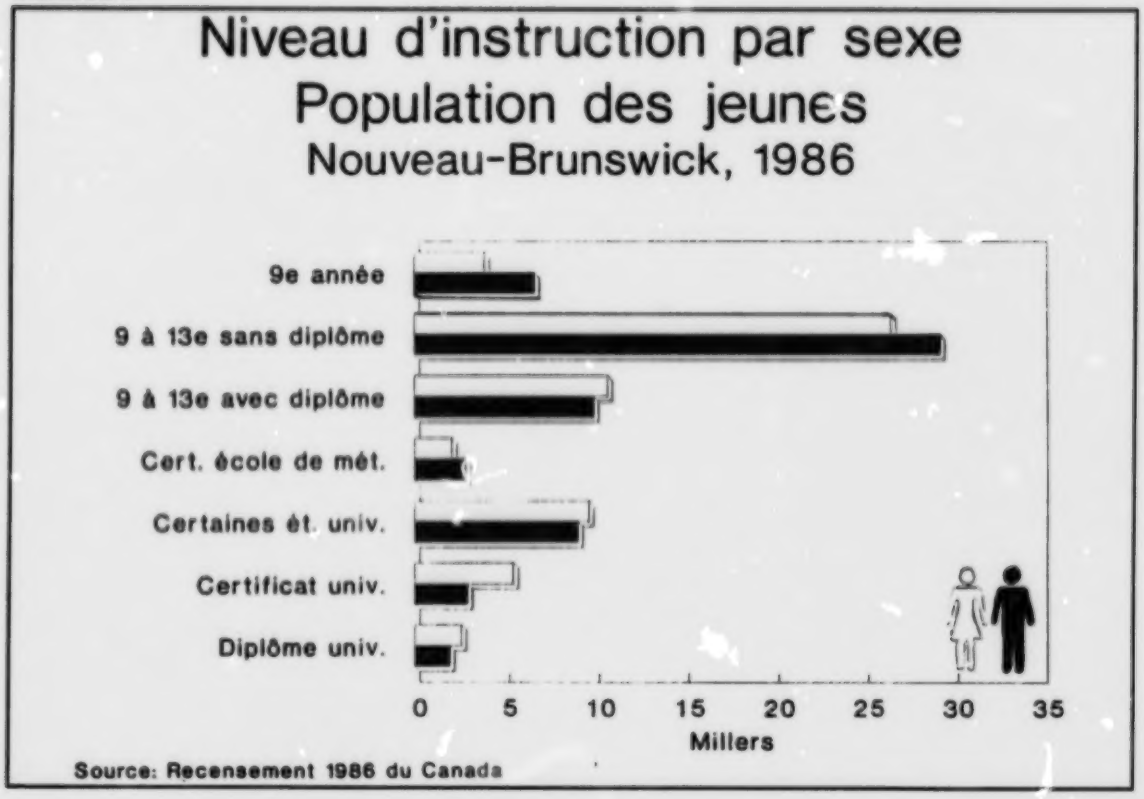

1.3 PROFIL DE LA POPULATION ACTIVE CHEZ LES JEUNES

La population de jeunes diminue graduellement en chiffres réels et de façon plus constante par rapport à la population générale, comme le démontre clairement le **Tableau 4**. Selon les prévisions pour l'an 2000, cette tendance se poursuivra. Vu l'accroissement du nombre de personnes plus âgées, qui dépassera la population de jeunes, nous craignons qu'il ne soit pas tenu compte des besoins des jeunes dans l'avenir.

Tableau 4

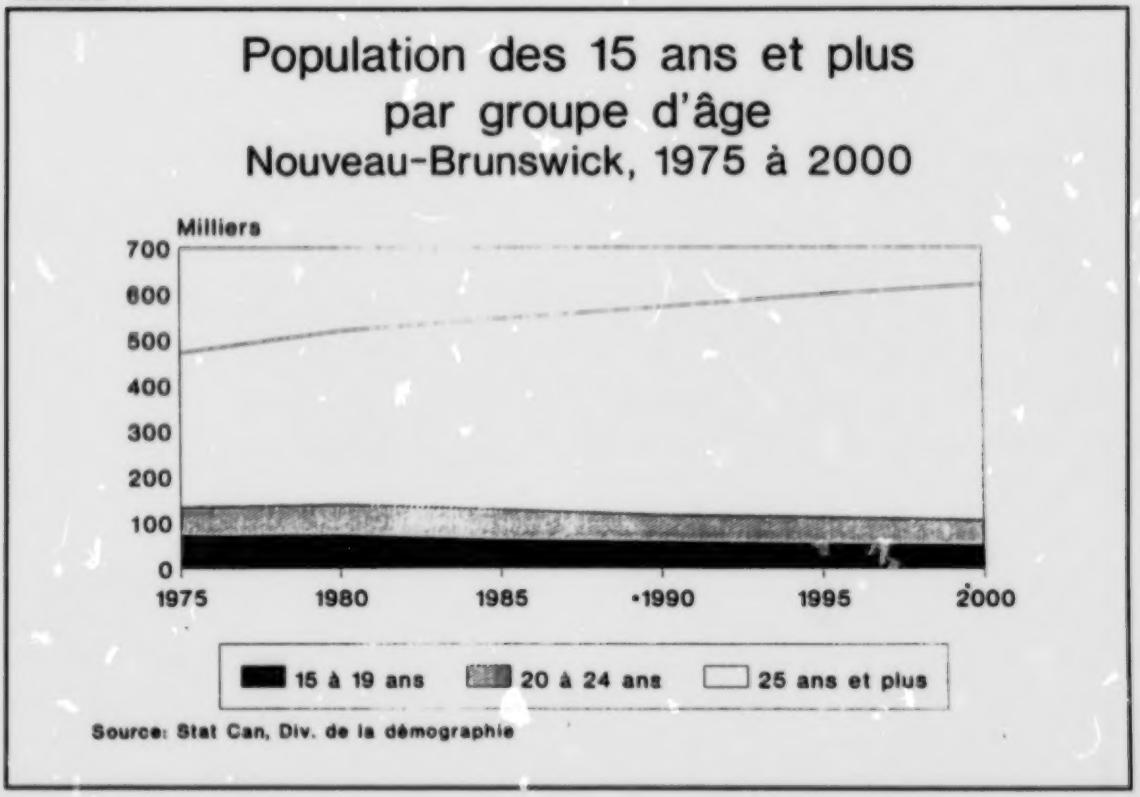

Par conséquent, il n'est pas surprenant que leur proportion dans la population active diminue également. Le **Tableau 5** établit une comparaison entre leur proportion dans la population active en 1978 et en 1988. La même tendance évidente dans la population générale se reflète aussi dans la population active. Le nombre réel de jeunes dans la population active diminue de même que leur pourcentage de la population active globale. Durant cette période de dix ans, le pourcentage des jeunes dans la population active au Nouveau-Brunswick est passé de 28 % en 1978 à 22 % en 1988. Le marché du travail comptait traditionnellement sur les jeunes pour satisfaire à deux besoins importants : apporter des idées nouvelles au milieu de travail et remplir les postes au premier niveau, surtout dans les secteurs de l'hébergement et de la vente de détail et de gros. Parmi les conséquences de leur plus petit nombre, on constate : d'abord que les employeurs devront garder leurs employés actuels pour satisfaire à leurs besoins de compétences nouvelles; et en deuxième lieu que pour attirer (et garder) des employés, certains sous-secteurs dans le secteur des services devront rendre leurs conditions d'emploi plus intéressantes.

Tableau 5

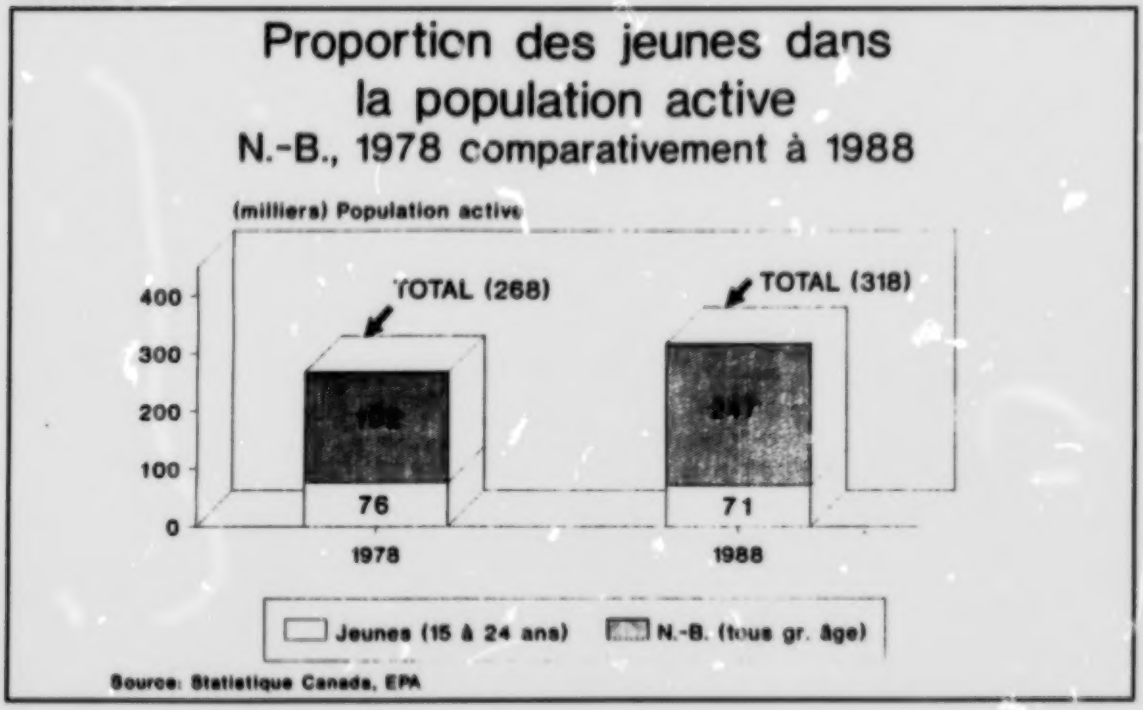

Plus une personne est instruite, plus elle a de chances de se trouver dans la population active. Neuf jeunes sur dix possédant soit un certificat d'école de métiers, un certificat d'études universitaires ou non universitaires ou un diplôme d'études universitaires avaient un emploi. Au **Tableau 6**, les comparaisons portent sur le niveau d'instruction entre les jeunes faisant partie de la population active en 1986 et ceux qui n'en faisaient pas partie. La situation des deux groupes est différente du tout au tout pour tous les niveaux d'instruction.

Deux tiers des jeunes sans emploi ne possèdent pas de diplôme d'études scolaires par rapport à 31 % chez ceux ayant un emploi. Encore une fois, bien qu'un certain pourcentage de jeunes, surtout les moins âgés du groupe, aillent encore à l'école, il importe de les prendre en considération, car les non-étudiants sans diplôme d'études secondaires sont considérés comme faisant partie du groupe de ceux qui risquent d'abandonner leurs études prématurément.

Les jeunes ayant fait certaines études postsecondaires représentaient 40 % de la jeune population active en 1986. Leur proportion dans le groupe des jeunes ne faisant pas partie de la population active était inférieure à 12 %.

Tableau 6

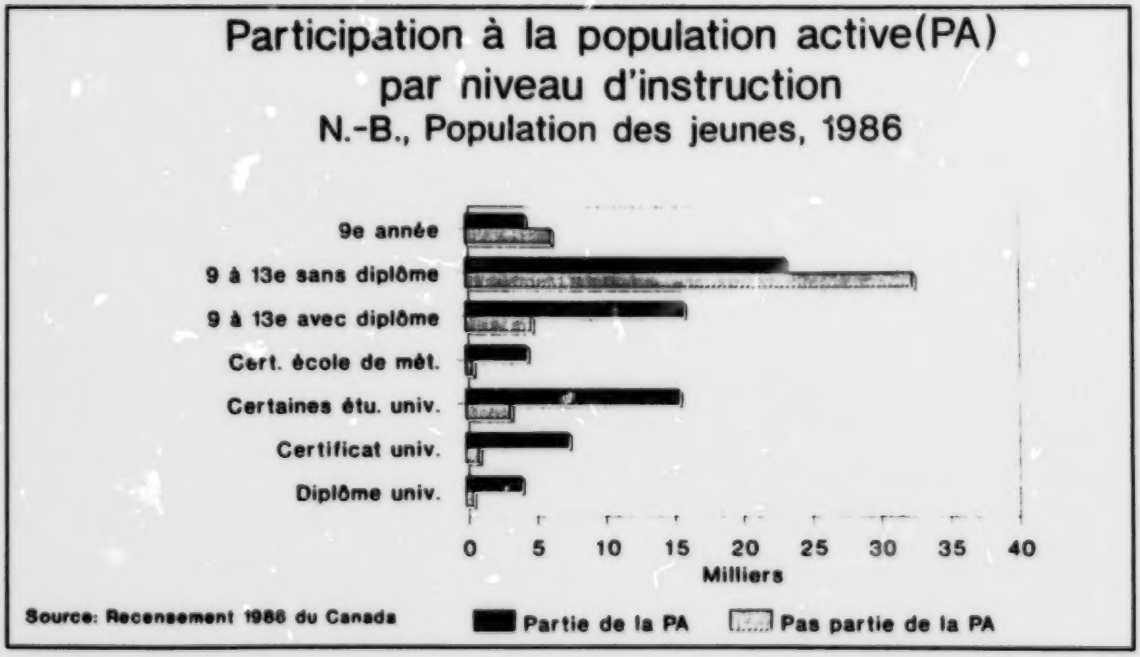

Bien que nous ayons établi des distinctions dans tout le rapport entre les jeunes hommes et les jeunes femmes, leur expérience sur le marché du travail présente plus de similarités que de différences. L'étude de l'activité sur le marché du travail par sexe pour 1986 révèle que les femmes avait un plus bas taux de chômage (43 %) que les hommes (47 %), mais plus de chances de ne pas se trouver dans la population active (43 % contre 36 %).

1.4 PARTICIPATION À LA POPULATION ACTIVE

Données extraites de l'Enquête sur la population active

La participation des adultes à la population active du Nouveau-Brunswick en 1988 s'élevait à 58 %. Les jeunes avaient un pourcentage quelque peu plus élevé de 61 %. Toutefois, il existait une grande différence entre les deux groupes d'âges chez les jeunes (voir le **Tableau 7**).

Tableau 7

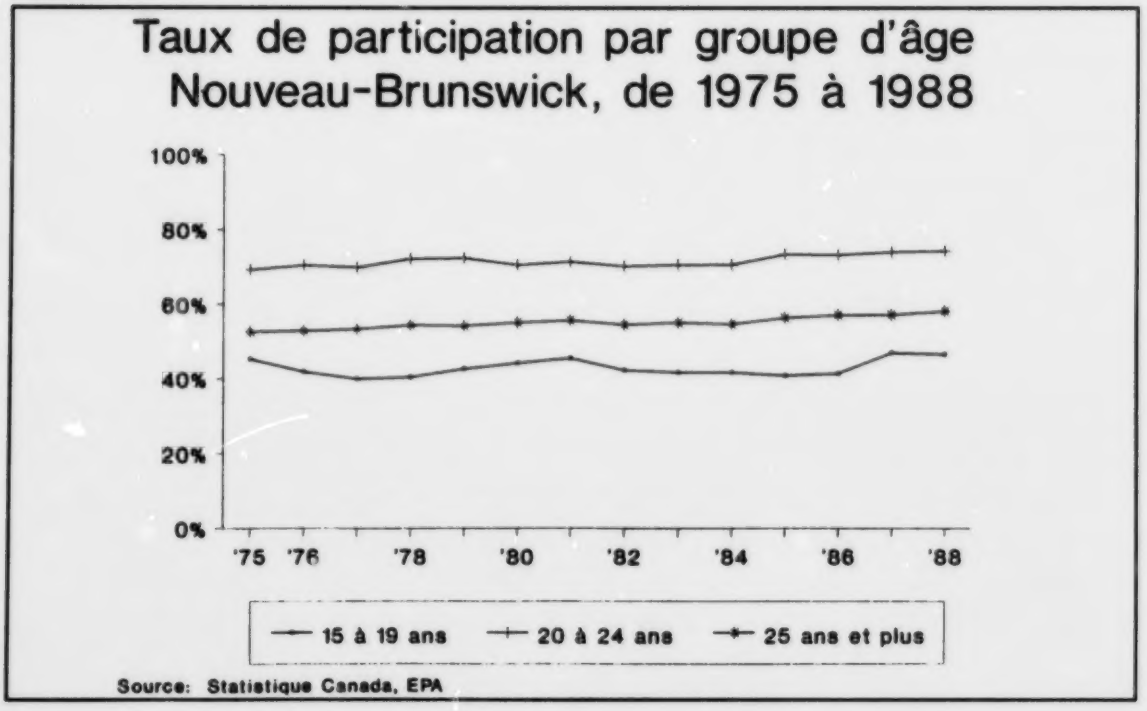

Près de 75 % des jeunes de 20 à 24 ans ont fait partie de la population active (c'est-à-dire qu'ils avaient un emploi ou en cherchait un), contre 47 % chez les 15 à 19 ans. Cette différence est en grande partie imputable au fait que la plupart des adolescents vont encore à l'école.

L'une des différences les plus remarquables entre les étudiants et les non-étudiants touche leur participation à la population active. Un plus grand pourcentage de non-étudiants (79 %) en font partie comparativement aux étudiants (32 %). En outre, comme on le constate au **Tableau 8**, les taux de participation des non-étudiants de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans sont beaucoup plus élevés que ceux des étudiants dans ces deux groupes d'âge. Le taux de participation des adolescents non-étudiants est encore très élevé à 73 %.

De façon générale, les différences entre les taux de participation des jeunes hommes et femmes ne sont pas très marquées. En 1988, les jeunes femmes (60%) avaient un taux de participation légèrement moins élevé que celui des jeunes hommes (62 %). On constate l'écart le plus grand entre les hommes (77 %) et les femmes (71 %) de 20 à 24 ans.

Des 46 000 jeunes ne faisant pas partie de la population active en 1988, deux tiers étaient des étudiants (31 000) et l'autre tiers (15 000), des non-étudiants. La majorité des non-étudiants ne faisant pas partie de la population active avaient entre 20 à 24 ans (9 000) et représentaient 13 % des jeunes Néo-Brunswickois non-étudiants. Leur nombre étant trop petit pour être fiable, nous ne connaissons malheureusement pas leur niveau d'instruction ni leurs récentes activités sur le marché du travail.

Nous allons maintenant étudier les résultats de l'Enquête relative aux activités sur le marché du travail (EAMT) visant à faire connaître les activités des personnes qui entrent dans la population active ou en sortent.

Tableau 8

TAUX DE PARTICIPATION DES JEUNES

Nouveau-Brunswick, 1988

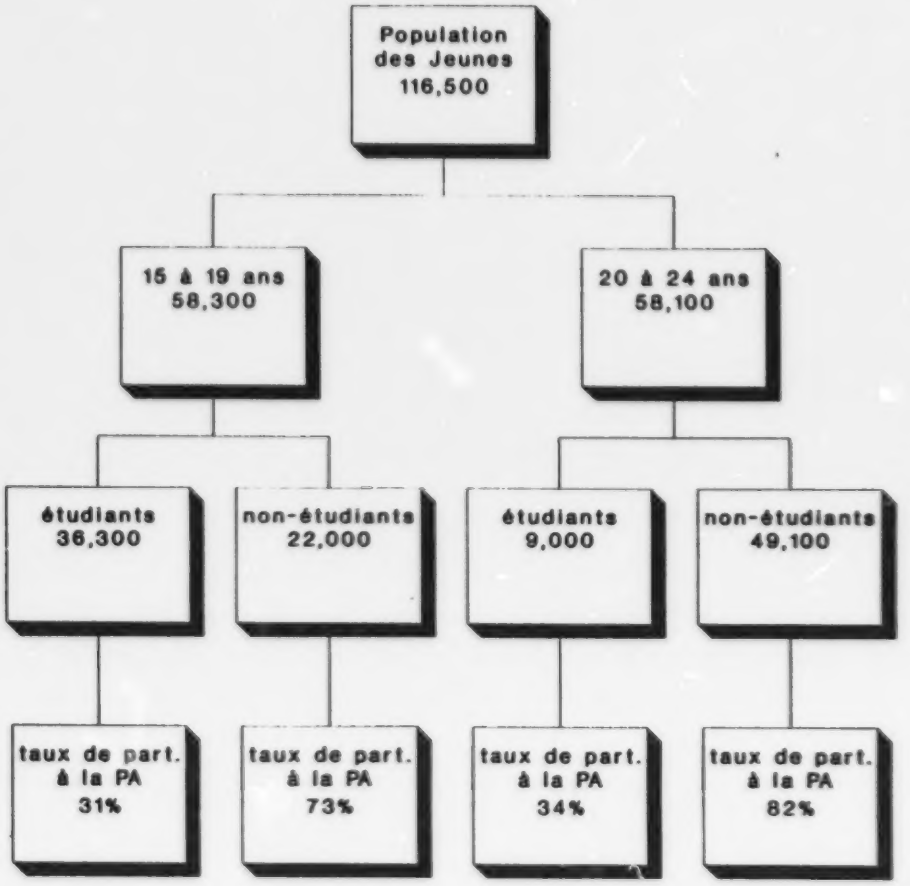

PA = Population active

Résultats de l'Enquête relative aux activités sur le marché du travail

L'un des avantages de l'EAMT est qu'elle permet de suivre les activités des personnes sur toute une année plutôt qu'à un point donné dans le temps (données du recensement) ou sur une semaine du mois en particulier (Enquête sur la population active)[1].

Les prévisions dans l'EAMT appuient le fait déjà mentionné que les jeunes ont un taux de participation à la population active légèrement plus élevé que celui des adultes (de 25 à 64 ans). Quatre-vingt-quatre pour cent des jeunes Néo-Brunswickois ont fait partie de la population active à un moment donné pendant l'année 1986 en comparaison avec 77 % des adultes. Bien que le pourcentage à la fois des étudiants et des non-étudiants participant à la population active à un moment donné en 1986 soit très élevé, le pourcentage de non-étudiants (88 %) dépassait celui des étudiants (79 %).

La participation à la population active était élevée dans tous les groupes, mais les adultes avaient plus de chances de garder leur emploi pour toute l'année. En 1986, plus de 70 % des adultes ont fait partie de la population active pendant toute l'année contre 43 % des jeunes (ou 40 000). Ici nous remarquons que l'expérience des jeunes non-étudiants se rapproche davantage de celle des adultes que de celle des étudiants. Soixante-trois pour cent des non-étudiants ont fait partie de la population active pendant toute l'année en comparaison avec 22 % des étudiants.

En 1986, 18 000 jeunes Néo-Brunswickois n'ont pas fait partie de la population active et un tiers (ou 6 000) d'entre eux n'étaient pas des étudiants. Encore une fois, comme on l'a mentionné pour l'EPA, nous ne possédons pas de données détaillées relatives à ces non-étudiants en raison de leur petit nombre.

---

[1] L'EAMT définit le groupe comme celui des jeunes de 16 à 24 ans, alors que, selon l'EPA, il s'agit des jeunes de 15 à 24 ans.

Nous savons cependant que les données ont trait à tous les 18 000 jeunes qui ne font pas partie de la population active en 1986. Le niveau d'instruction constitue un facteur très important. Quarante pour cent des 7 000 jeunes Néo-Brunswickois n'ayant pas plus qu'une huitième année n'ont jamais fait partie de la population active de 1986, comparativement à 16 % chez ceux ayant terminé leurs études scolaires[2] et à moins de 4 % chez ceux qui possédaient un diplôme ou certificat d'études postsecondaires. Par ailleurs, plus le niveau d'instruction est élevé, moins la période de non-participation à la population active sera longue.

En raison de ce qui précède, nous savons qu'un fort pourcentage d'étudiants font partie de la population active seulement pendant une partie de l'année.

En outre, selon les estimations dans l'EAMT, plus de 50 % (ou 19 000) de ces étudiants allaient d'un emploi aux études ou vice versa. Par contre, les non-étudiants avaient plutôt tendance à aller d'un emploi au chômage ou à une non-participation à la population active. En 1986, cela a été la tendance de 58 % (ou 11 000) des non-étudiants qui ont seulement participé à la population active une partie de l'année.

Les jeunes entre 15 et 24 ans aiment explorer différentes possibilités d'emploi, et on peut considérer naturelle et saine leur tendance à entrer dans la population active et à en sortir souvent. En Ontario, on a découvert dans une étude que la transition entre l'école et le monde du travail représente un long processus pour un grand nombre de jeunes, lequel finit seulement à l'approche de la trentaine. On remarque aussi que les jeunes qui trouvent un emploi trop rapidement sont moins portés à retourner aux études ou à poursuivre une formation que ceux ayant eu de la difficulté à trouver un emploi permanent.

---

[2] Dans l'EAMT, la catégorie des études scolaires englobait certaines études postsecondaires en plus des études secondaires partielles ou complètes.

RÉSUMÉ

Comme on peut le constater aussi à l'échelle nationale, la population de jeunes diminue au Nouveau-Brunswick à la fois en chiffres réels et en pourcentage par rapport à la population générale. Cette tendance à la baisse se reflète aussi dans la population active.

On trouve un nombre à peu près égal de jeunes hommes et de jeunes femmes et approximativement le même nombre de jeunes de 15 à 19 ans que de jeunes de 20 à 24 ans. Soixante pour cent des jeunes sont des non-étudiants dont les deux tiers appartiennent au groupe des 20 à 24 ans.

En tant que groupe, les jeunes ont un taux de participation à la population active supérieur à celui des adultes, mais, après un examen plus approfondi, on remarque que les différences les plus marquées existent entre les taux de participation des jeunes non-étudiants et étudiants. Des résultats de l'Enquête relative à l'activité sur le marché du travail font ressortir davantage les différences entre les jeunes non-étudiants et étudiants. L'expérience sur le marché du travail des jeunes non-étudiants ressemble beaucoup à celle des adultes. Parmi ceux qui font partie de la population active, les jeunes non-étudiants et les adultes ont plus de chances d'occuper un emploi pendant toute l'année.

Parmi les jeunes qui font seulement partie de la population active pendant une partie de l'année, la majorité sont des étudiants qui vont d'un emploi aux études. Toutefois, pour les non-étudiants, il s'agit plutôt d'une tendance à passer de l'emploi au chômage ou de la non-participation à la population active. Plus le niveau d'instruction est élevé, plus le nombre de semaines de non-participation à la population active diminue.

SECTION 2 :

LES JEUNES AYANT UN EMPLOI

2.1 INTRODUCTION

On a beaucoup étudié les caractéristiques des jeunes chômeurs et moins porté attention aux jeunes ayant un emploi probablement parce qu'ils ont déjà réussi à entrer dans le monde du travail. Toutefois, comme on pourra le constater ci-après, il existe encore un certain nombre de questions à étudier, c'est-à-dire dans quelles occupations ils se concentrent, le pourcentage d'emplois à temps partiel et la rémunération de ces jeunes. Encore une fois, comme c'était le cas pour la section précédente, on a établi des comparaisons entre les étudiants et les non-étudiants.

2.2 PROFIL DES JEUNES AYANT UN EMPLOI

Selon les estimations dans l'Enquête relative à l'activité sur le marché du travail, soixante dix-huit pour cent (87 000) des jeunes au Nouveau-Brunswick ont occupé un emploi à un moment donné en 1986. La moyenne mensuelle de jeunes ayant un emploi en 1988 s'élevait à 57 000 (EPA).

En 1988, un sur cinq des employés néo-brunswickois était un jeune. Plus des trois quarts étaient des non-étudiants (44 400), le groupe le plus nombreux étant celui des 20 à 24 ans (32 500). Des jeunes étudiants ayant un emploi, 78 % avaient entre 15 et 19 ans (9 800).

La répartition des jeunes qui travaillent est à peu près égale selon le sexe, c'est-à-dire 28 600 hommes et 28 400 femmes. Le nombre d'étudiants et de non-étudiants est presque identique pour les deux sexes. L'écart dans les taux d'emploi était plus grand entre les étudiants et non-étudiants qu'entre les femmes et les hommes. Les étudiants avaient un taux d'emploi de 88 % comparativement à un taux de 79 % pour les non-étudiants tandis que les jeunes femmes jouissaient d'un taux d'emploi légèrement plus élevé (83 %) que les jeunes hommes (79 %).

La recherche a permis d'établir un lien entre le chômage et un bas niveau d'instruction (Denton et autres, 1980; Sen, 1982). Puisque c'est le cas, on peut présumer qu'un niveau d'instruction plus élevé augmente les chances d'emploi.

Le présent rapport démontre que les personnes plus instruites ont un taux de chômage moins élevé, mais il importe de faire preuve de circonspection à cet égard. Nous vivons dans un monde où les exigences relatives aux études et aux compétences ne cessent d'augmenter. Entre 1986 et 2000, on prévoit que plus de 60 % de tous les emplois créés nécessiteront plus d'une douzième année et que pour la moitié de ces nouveaux emplois, il faudra une formation de plus de dix-sept années (EIC, 1989). Par conséquent, même si les jeunes d'aujourd'hui sont plus instruits que par le passé, les exigences du marché du travail sont supérieures à celles des années précédentes.

Il importe de promouvoir l'éducation permanente chez les jeunes. Il faudrait aussi convaincre les employeurs des avantages d'une telle éducation. En 1989, le ministère de la Formation professionnelle de l'Ontario a souligné dans une étude sur la transition entre l'école et le monde du travail que seulement environ la moitié des personnes dans la population active ont fait des études postsecondaires. Par conséquent, une grande partie de la formation professionnelle se fait à l'extérieur du système d'enseignement. Le ministère de l'Ontario a conclu que les solutions pour augmenter les compétences de la main-d'oeuvre ne doivent pas seulement venir du système d'enseignement, mais aussi de l'industrie, des enseignants et des établissements d'enseignement dans le secteur privé ayant des liens plus étroits avec le monde des affaires. Selon des recherches effectuées par Larry Mikulecky (1982), les élèves des écoles secondaires lisent moins dans une journée que ne l'exigent la plupart des emplois. Les jeunes qui quittent les écoles secondaires (avec ou sans diplôme) et qui ne savent pas assez bien lire et écrire compromettent sérieusement leurs chances d'obtenir un emploi stable et satisfaisant.

Tableau 9

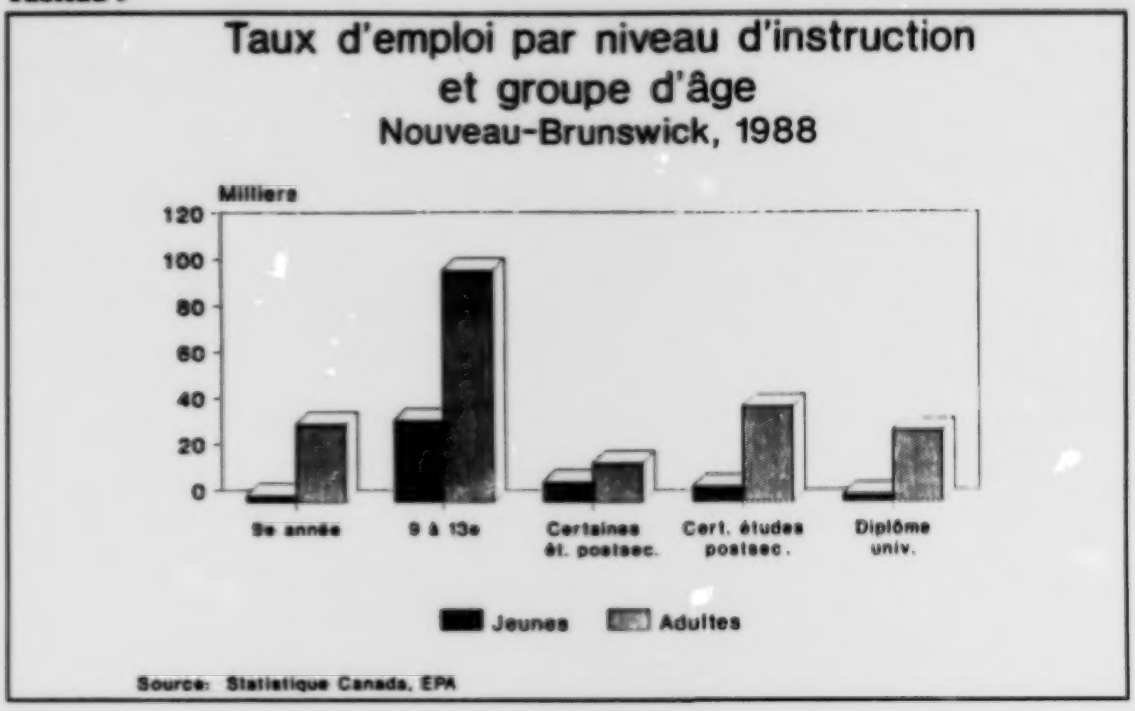

On trouve au **Tableau 9** (ci-dessus) le taux d'emploi pour les jeunes et les adultes au Nouveau-Brunswick selon le niveau d'instruction. Plus de soixante pour cent des jeunes ayant un emploi se trouvent dans la catégorie de la 9e à la 13e année comparativement à moins de la moitié des adultes. La proportion des jeunes avec un emploi ayant une 8e année et moins est considérablement moins élevée que chez les adultes (5 % contre 13 %). Un tiers des jeunes avec un emploi avaient fait des études postsecondaires ou supérieures contre quarante pour cent chez les adultes. Nous savons que plus de vingt pour cent des jeunes ayant un emploi étaient encore aux études.

Bien que 6,5 % des jeunes dans la population active aient une 8e année ou moins, seulement 5 % des personnes employées avaient un niveau d'instruction si faible. Les femmes ayant un emploi étaient plus instruites que les hommes dans la même situation **(Tableau 10)**.

Tableau 10

Taux d'emploi selon le niveau d'instruction et le sexe

Population des jeunes, N.-B., 1986

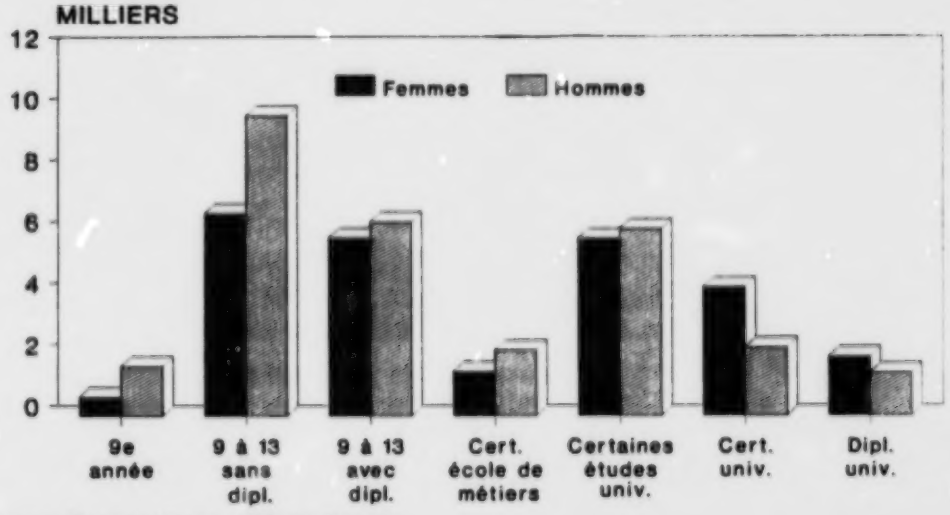

Source: Recensement 1986 du Canada

En particulier, 16 % des femmes ayant un emploi en 1986 détenaient un certificat d'études universitaires ou postsecondaires contre seulement 7 % des hommes ayant un emploi. De plus, 38 % des hommes employés n'avaient pas terminé leurs études secondaires en comparaison avec 27 % chez les jeunes femmes ayant un emploi. Cinquante pour cent des femmes de 15 à 24 ans avec un emploi avaient une formation quelconque en plus des études secondaires par opposition à seulement 40 % des jeunes hommes.

Si l'on compare les taux d'emploi des adultes et des jeunes en 1988 selon le niveau d'instruction, on remarque des taux plus élevés chez les adultes dans toutes les catégories (voir le **Tableau 11**).

Tableau 11

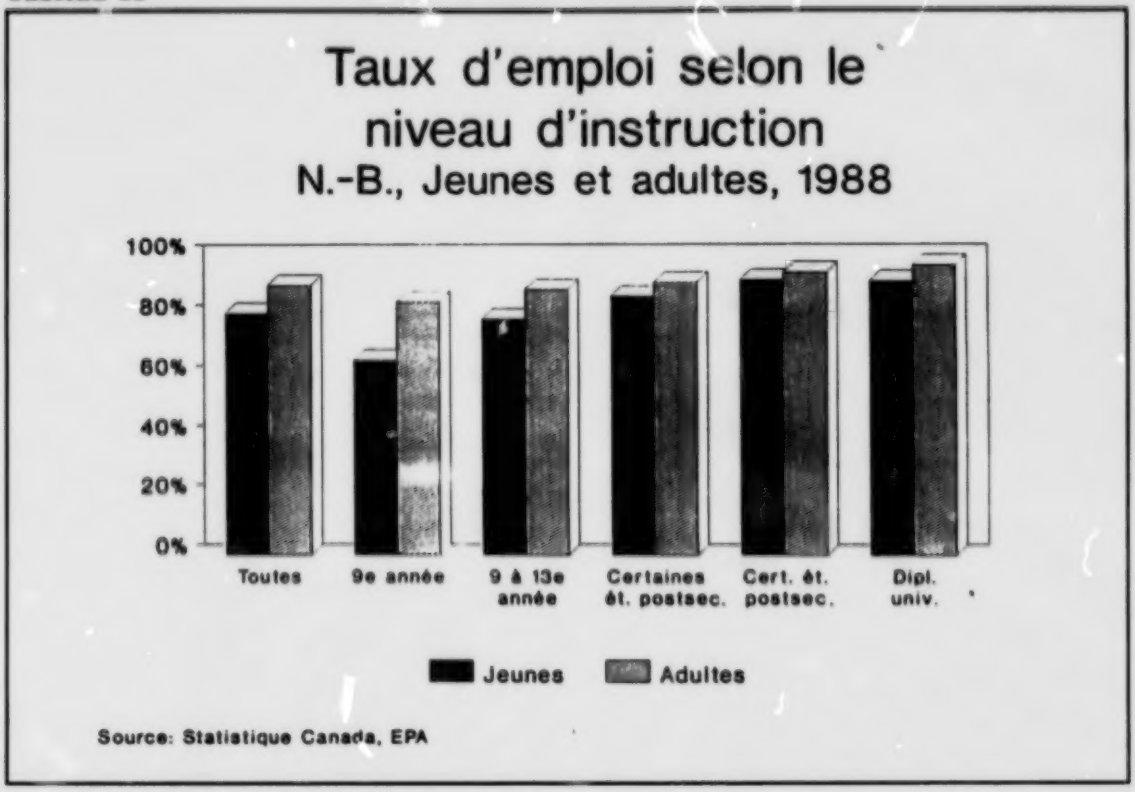

On trouve le plus grand écart entre les deux groupes dans la catégorie des personnes ayant une huitième année ou moins. Le taux d'emploi des adultes dans cette catégorie s'élève à 84 % alors que celui des jeunes est de 65 %. En outre, les personnes employées ayant une huitième année ou moins représentent 15 % de tous les adultes ayant un emploi en 1988, mais seulement 5 % de tous les jeunes avec un emploi. Alors, même si les adultes moins instruits ont un emploi, les jeunes ayant ce niveau d'instruction semblent éprouver de plus grandes difficultés. Plus le niveau d'instruction augmente, plus les différences entre les adultes et les jeunes diminuent.

2.3 CARACTÉRISTIQUES D'EMPLOI

OCCUPATION

Les données du recensement sont les seules sources possibles pour obtenir une ventilation détaillée des emplois par occupation, groupe d'âge et sexe.

Un quart de tous les jeunes ayant un emploi travaillaient dans le commerce du détail et du gros en 1986. Les industries de commerce regroupaient 16 % des adultes. Le plus grand groupe d'emploi pour les adultes étaient celui de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Ce groupe employait 18 % de tous les adultes et seulement 9 % des jeunes.

L'autre groupe présentant le plus grand écart dans la répartition des emplois entre les adultes et les jeunes était celui de l'hébergement, la restauration et les boissons qui employait 12 % de tous les jeunes et 4 % de tous les adultes ayant un emploi.

Un quart des jeunes hommes et des jeunes femmes occupaient un emploi dans le commerce de détail et de gros. Toutefois, sauf pour cette catégorie d'occupation commune, leur concentration dans les autres catégories varie beaucoup comme on peut le constater dans les **Tableaux 12** et **13**.

Tableau 12

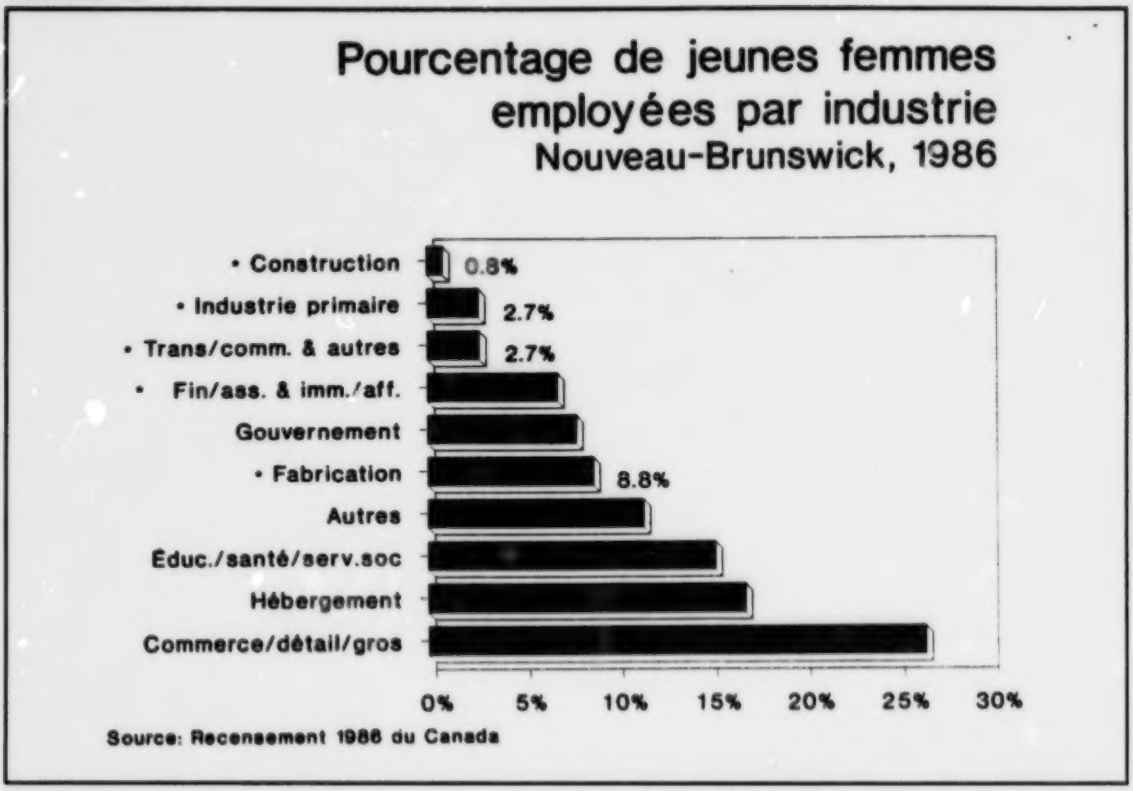

Après le commerce de détail et de gros, les groupes les plus communs pour les femmes étaient l'éducation, la santé et les services sociaux (15 %) et l'hébergement (17 %). La proportion des femmes employées dans le secteur de l'hébergement équivalait à plus de deux fois celle des hommes (8 %). Pour les jeunes hommes, les secteurs classés respectivement au deuxième et au troisième rangs étaient la fabrication (17 %) et les services gouvernementaux (11 %).

En comparaison avec 16 % des jeunes femmes, plus de 40 % des jeunes hommes travaillaient soit dans les secteurs des industries primaires, de la fabrication, de la construction ou des transports et des communications.

Tableau 13

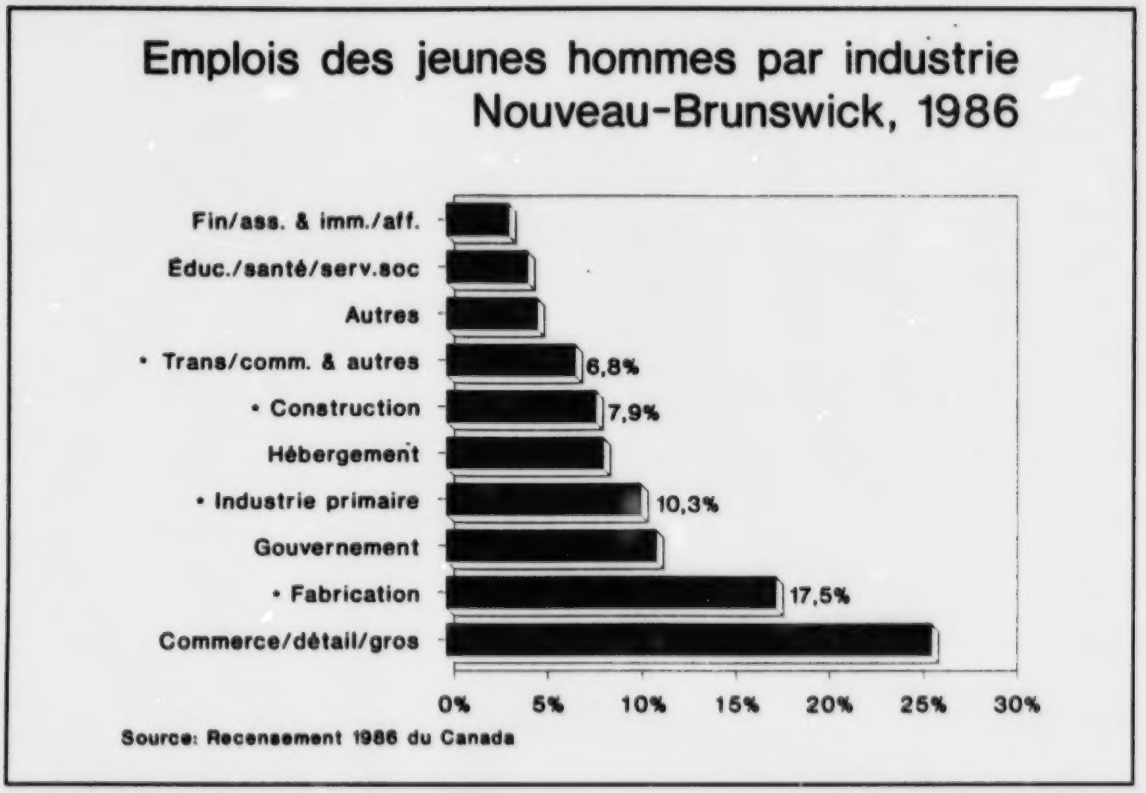

OCCUPATION

La répartition des jeunes dans les différents groupes d'occupation diffère aussi beaucoup de celle des adultes. Cinquante-six pour cent des jeunes se trouvaient dans les trois groupes d'occupation des employés de bureau, des ventes et des services en 1986 contre 37 % des adultes de la province. Pour les adultes, le plus grand groupe était celui des directeurs/administrateurs/professionnels où l'on trouvait 30 % d'entre eux comparativement à seulement 14 % des jeunes. On a comparé ces données du recensement à celles dans l'Enquête relative à l'activité sur le marché du travail et trouvé qu'elles se ressemblaient beaucoup.

Encore une fois, tout comme pour les industries, la répartition par groupe d'occupation était très différente entre les hommes et les femmes tel qu'on peut le constater dans les **Tableaux 14 et 15.** Les jeunes femmes se concentrent dans un nombre restreint d'occupations offrant en général les plus bas salaires.

Tableau 14

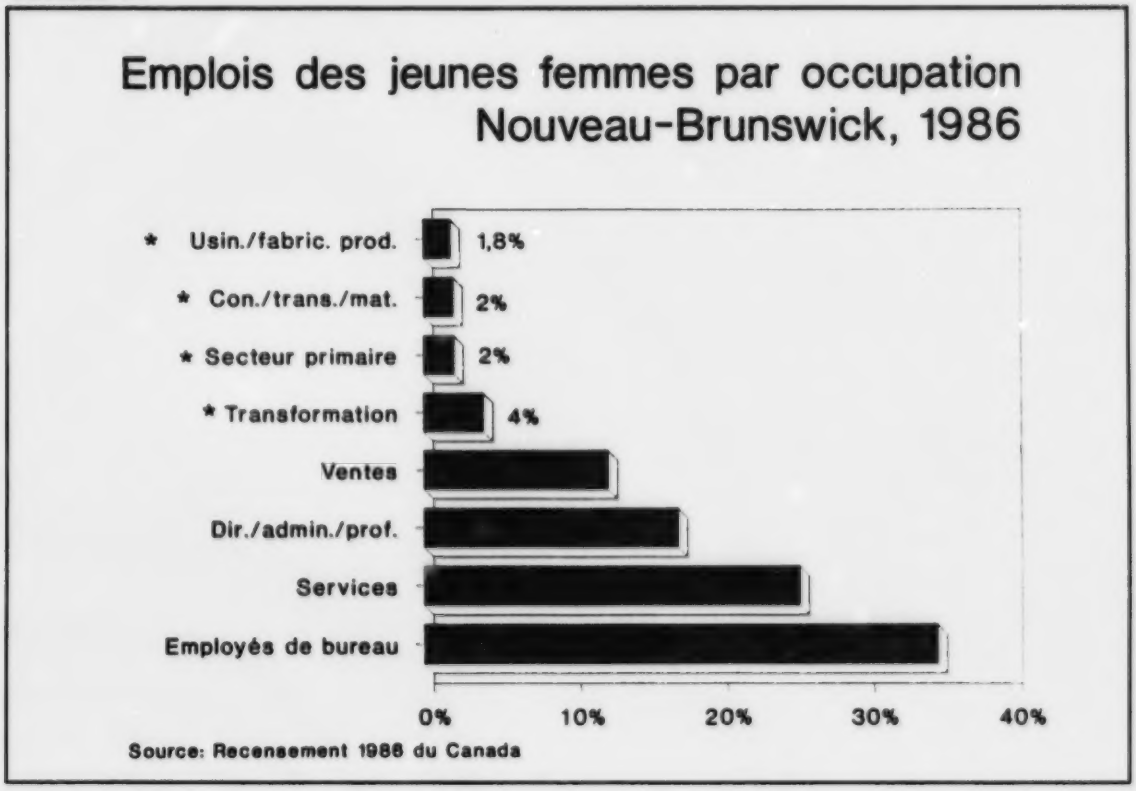

Un bon soixante pour cent des jeunes femmes appartenaient soit au groupe des employés de bureau ou des services, contre moins de trente pour cent des jeunes hommes. Le groupe des ventes est le seul où l'on trouve un nombre égal d'hommes et de femmes.

Un jeune homme sur deux appartient à l'un des groupes suivants : secteur primaire, transformation, usinage et fabrication de produits, construction et transport, manutention d'équipement et de matériaux. Chez les femmes, la représentation dans ces secteurs est beaucoup plus faible, soit une femme sur dix.

Tableau 15

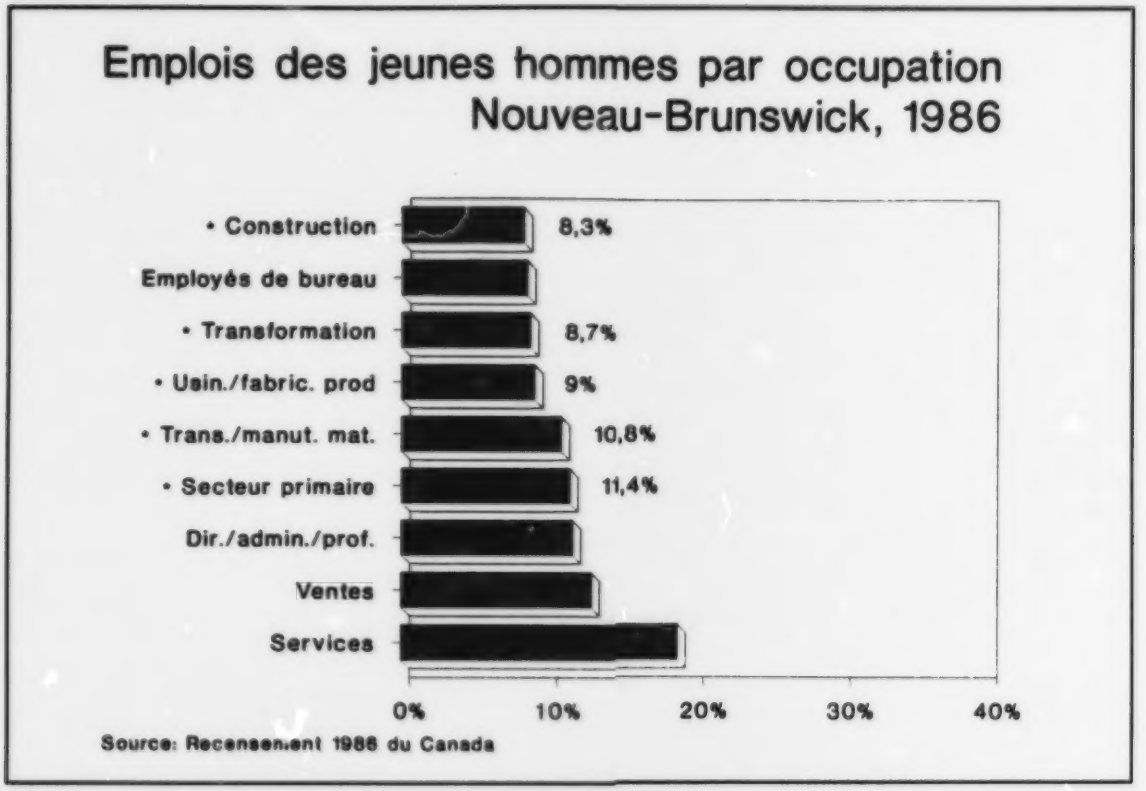

En analysant ces données, nous remarquons une très forte concentration des jeunes dans le secteur des services et, à l'intérieur du secteur des services, dans les services traditionnels comme le commerce de détail, l'hébergement, la restauration et les boissons. Comme l'a récemment déclaré le Conseil économique du Canada, il est inquiétant de voir la polarisation grandissante du secteur des services. C'est dans ce secteur que se concentre presque toute la croissance d'emplois, soit sous la forme d'emplois très spécialisés, bien rémunérés et offrant une bonne sécurité d'emploi, soit sous la forme d'emplois très peu rémunérés. Cette dernière catégorie d'emplois a tendance à se trouver dans le sous-secteur des services traditionnels qui emploient le plus souvent des jeunes.

Les postes intéressants seront pour les personnes ayant les connaissances et compétences requises. Par conséquent, ceux sans les connaissances et compétences requises auront moins de possibilités d'emplois à moins de parfaire leurs études. On a avancé l'hypothèse

que les employeurs devront de plus en plus offrir une nouvelle formation à leurs employés parce que l'entrée de jeunes instruits diminuera au fur et à mesure que la population viellit. Cependant, ce seront les employés capables de lire, d'écrire et d'analyser des données qui profiteront de ces possibilités de formation.

ÉCHELLES DE SALAIRES

Les gains hebdomadaires moyens des jeunes sont moins élevés que ceux de tout autre groupe d'âge. Comme le **Tableau 16** l'illustre clairement, cela est vrai pour les neuf groupes d'occupation.

Tableau 16

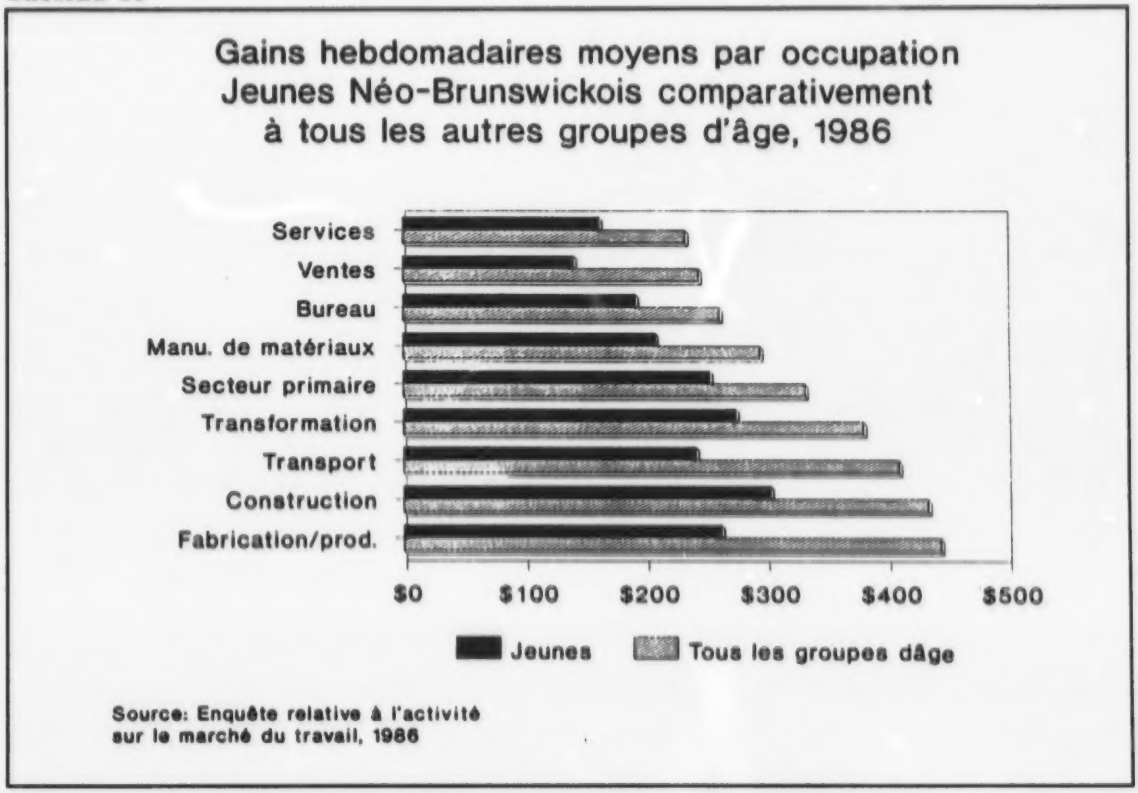

Le plus grand écart se trouve entre les occupations dans les secteurs de dir./prof., de même que ventes et transports où les gains des jeunes représentaient environ 60 % de ceux pour

tous les groupes d'âge.

Si l'on avait séparé les salaires des adultes des autres, l'écart entre les deux groupes aurait été encore plus marqué.

L'étude des taux horaires signalés appuie cette constatation. En 1986, trois quarts de tous les jeunes ayant un emploi gagnaient moins que sept dollars l'heure contre seulement 28 % des adultes. Un tiers de ces jeunes gagnaient entre quatre et cinq dollars l'heure. Plus de 60 % d'entre eux étaient des étudiants (16 700).

Les non-étudiants ont signalé des taux de salaires plus élevés. Quatre-vingt huit pour cent des étudiants entre 16 et 24 ans gagnaient moins de sept dollars l'heure contre 64 % des non-étudiants du même âge.

2.4 STATUT D'EMPLOYÉ À TEMPS PLEIN / TEMPS PARTIEL

Résultats de l'Enquête sur la population active

Les emplois à temps partiel représentent une proportion de plus en plus grande de tous les emplois. Pour les jeunes, les emplois à temps plein sont demeurés assez constants depuis 1982, tandis que le nombre d'emplois à temps partiel a augmenté légèrement. Le **Tableau 17** illustre plus clairement cette tendance. Les jeunes occupent de moins en moins d'emplois à plein temps et entre 40 à 45 % de tous les emplois à temps partiel.

Un grand pourcentage de jeunes hommes et femmes travaillent à temps partiel. En 1988, 28 % de tous les jeunes hommes ayant un emploi travaillaient à temps partiel comparativement à 36 % pour les femmes du même groupe d'âge. Chez les adultes, les chiffres diffèrent beaucoup. Les femmes occupent plus souvent un emploi à temps partiel que les hommes. Moins de 3 % des hommes travaillaient à temps partiel contre 23 % des femmes.

Tableau 17

Emplois à plein temps et à temps partiel chez les jeunes
Nouveau-Brunswick, 1988

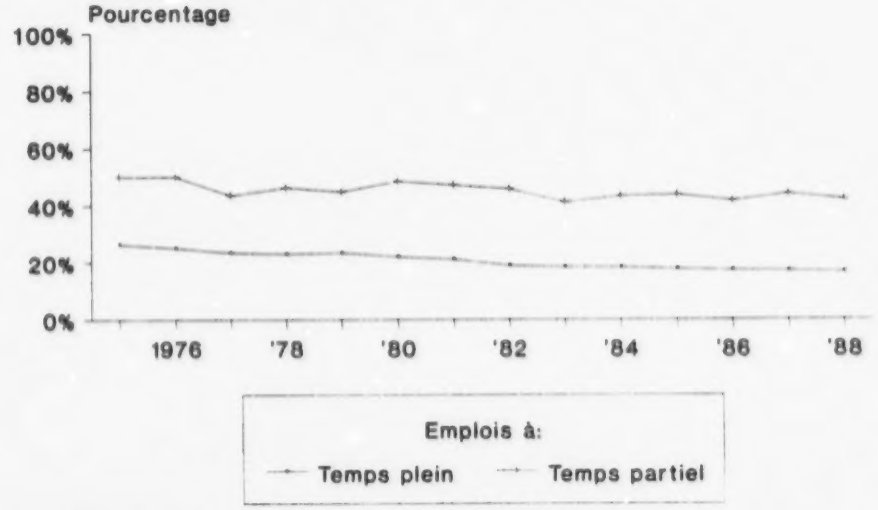

Source: Statistique Canada, EPA

Résultats de l'Enquête relative à l'activité sur le marché du travail

Aux fins de l'enquête, on a divisé les participants en deux groupes: ceux qui ont travaillé pendant toute l'année 1986 et ceux qui ont travaillé seulement pendant une partie de l'année 1986. L'expérience sur le marché du travail varie considérablement entre ces deux groupes. Encore une fois, l'expérience des jeunes non-étudiants se rapproche beaucoup plus de celle des adultes que de celle des étudiants.

Chez ceux qui ont travaillé à un moment donné en 1986, plus d'adultes que de jeunes ont occupé un emploi pendant toute l'année. Soixante-trois pour cent des adultes ayant travaillé en 1986 ont occupé un emploi pendant toute l'année. L'expérience des

non-étudiants se rapproche de celle des adultes, car 45 % d'entre eux ont travaillé pendant toute l'année contre seulement moins de 20 % chez les étudiants.

Il n'est donc pas surprenant de constater que, parmi tous ceux qui ont occupé en 1986 un emploi à temps plein ou à temps partiel, un plus grand pourcentage d'étudiants ont travaillé à temps partiel (63 %). Par contre, les emplois à temps plein pour toute l'année étaient beaucoup plus communs chez les non-étudiants (86 %) et les adultes (79 %).

Même chez ceux qui ont occupé des emplois à temps plein ou à temps partiel pendant seulement une partie de l'année 1986, on trouve les mêmes tendances, bien que moins fortes. Un tiers des étudiants qui ont travaillé une partie de l'année 1986 occupaient des emplois à temps partiel. Chez les non-étudiants, 77 % ont travaillé à temps plein contre 73 % des adultes.

Le nombre d'emplois qu'une personne a occupés durant une année fournit des indices sur la sécurité d'emploi. Le fait de travailler pendant une partie de l'année ou toute l'année y contribue certainement. De ceux qui ont travaillé pendant toute l'année 1986 à un ou plusieurs emplois à plein temps, environ soixante pour cent des jeunes avaient un emploi et un employeur contre trois quarts des adultes. En outre, dans la catégorie des jeunes, quatre-vingt pour cent des non-étudiants avaient eu un emploi et un employeur pendant toute l'année.

Chez ceux qui ont travaillé pendant une partie de l'année 1986 à un ou plusieurs emplois à plein temps, un plus grand pourcentage avaient eu deux employeurs ou plus, surtout chez les jeunes non-étudiants. Trente-cinq pour cent des jeunes non-étudiants ayant travaillé pendant une partie de l'année 1986 à des emplois à temps plein comptaient deux employeurs ou plus contre 14 % de ceux ayant travaillé pendant toute l'année. Le pourcentage augmente aussi chez les adultes. Dix-huit pour cent des adultes ayant occupé un emploi à temps plein pendant une partie de l'année 1986 avaient eu deux employeurs ou plus comparativement à 5 % de ceux ayant travaillé pendant toute l'année. Donc, les

jeunes non-étudiants forment le groupe ayant le pourcentage le plus élevé de travail pendant toute l'année à un emploi avec un seul employeur et aussi le pourcentage le plus élevé de travail pendant une partie de l'année avec deux employeurs ou plus.

Parmi les jeunes employés à plein temps un moment donné en 1986, les jeunes Néo-Brunswickois ont occupé leur plus récent emploi pendant 69,4 semaines. Ce chiffre est légèrement supérieur à la moyenne nationale de 67,5 semaines. Comme on peut le constater dans le **Tableau 18**, les non-étudiants occupent des emplois à plein temps de plus longue durée que les étudiants.

Tableau 18

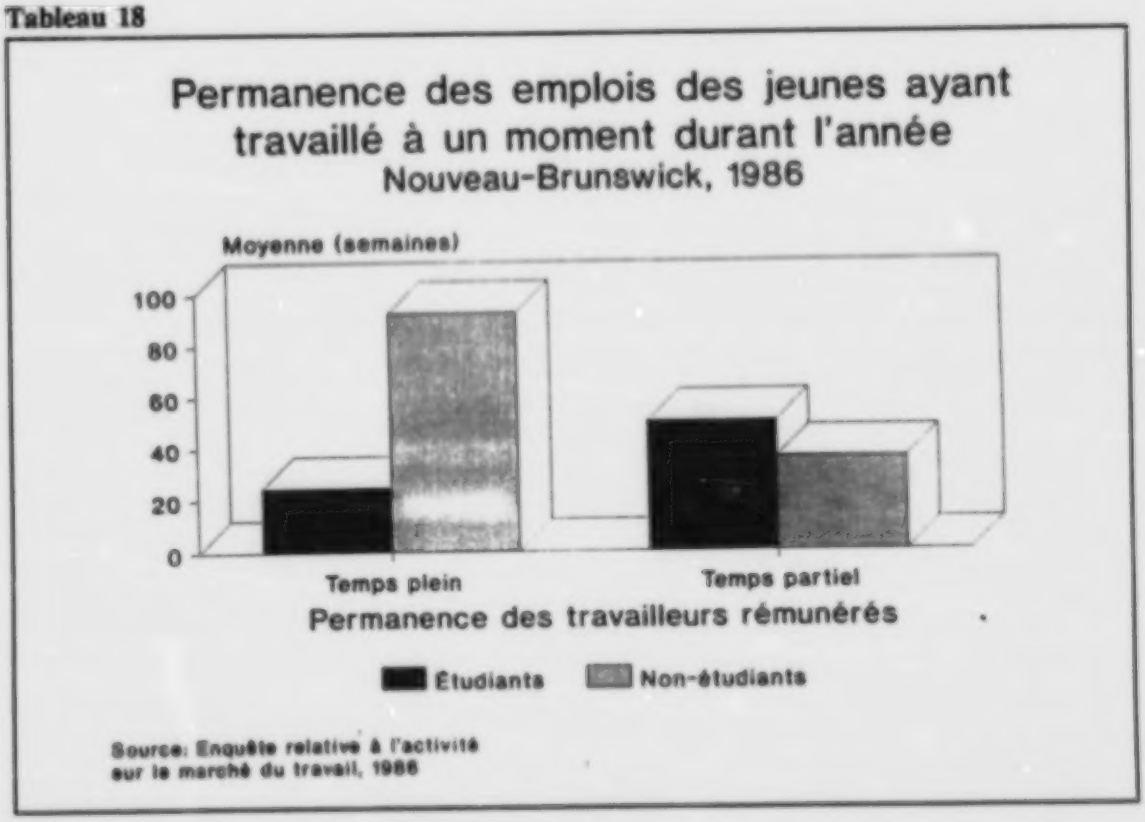

Des 35 000 jeunes Néo-Brunswickois ayant occupé en 1986 un emploi à temps partiel rémunéré, 40 % souhaitaient travailler un plus grand nombre d'heures contre 30 % à

l'échelle nationale. C'était surtout les non-étudiants qui voulaient plus d'heures de travail (64 % ou 11 000). Les étudiants étaient plus satisfaits de leurs heures de travail (71 %).

Quatre-vingt sept mille jeunes ont travaillé à un moment donné de l'année 1986. Soixante et onze pour cent étaient satisfaits de leur nombre de semaines d'emploi. Ce pourcentage est moins élevé que la moyenne nationale de 78 %. Encore une fois, les étudiants (76 %) étaient plus satisfaits du nombre de semaines d'emploi que les non-étudiants (66 %).

Raisons du travail à temps partiel

Les études sont la principale raison du travail à temps partiel chez les jeunes. En 1988, près de 3 jeunes sur 5 ayant un emploi à temps partiel ont donné les études comme raison du travail à temps partiel. Les personnes ayant déclaré qu'elles pouvaient seulement trouver un emploi à temps partiel, communément appelées les employés à temps partiel involontaires, représentaient environ un tiers des jeunes occupant un emploi à temps partiel contre une proportion de 39 % chez les 25 ans et plus.

Bien que 46 % des employés à temps partiel chez les 25 ans et plus aient déclaré ne pas souhaiter un emploi à temps plein (98 % d'entre eux étaient des femmes), on considère que moins de 10 % de tous les jeunes, y compris les étudiants, ont donné cette raison pour leur travail à temps partiel.

RÉSUMÉ

Un employé sur cinq au Nouveau-Brunswick est un jeune. Plus de trois quarts de ces jeunes qui travaillent sont des non-étudiants.

Les taux d'emploi des jeunes augmentent avec le niveau d'instruction. Les adultes du Nouveau-Brunswick jouissent de taux d'emploi plus élevés que les jeunes quel que soit le niveau d'instruction. L'écart est plus marqué aux niveaux d'instruction inférieurs.

La concentration des jeunes est plus forte dans les services traditionnels des secteurs du commerce de gros et de détail, de l'hébergement de la restauration et des boissons. Les groupes d'occupation les plus communs étaient les employés de bureau, des ventes et des services. Les femmes sont représentées dans moins de groupes d'occupation que les hommes. Le taux de rémunération des jeunes est proportionnellement moins élevé. Un tiers de tous les jeunes ayant un emploi gagnaient entre 4 et 5 $ l'heure en 1986.

Les jeunes occupent de moins en moins d'emplois à plein temps, et entre 40 et 45 % de tous les emplois à temps partiel. La différence entre hommes et femmes pour ce qui est de préférer un emploi à temps partiel est beaucoup plus marquée chez les adultes de 25 ans et plus que chez les jeunes.

L'expérience sur le marché du travail varie selon le statut d'étudiant ou de non-étudiant et selon la durée de l'emploi, c'est-à-dire pendant toute l'année ou une partie de l'année. Il est plus probable que les jeunes travaillant pendant une partie de l'année, en particulier les non-étudiants, aient deux employeurs ou plus contre ceux ayant travaillé pendant toute l'année. Toutefois, parmi ceux ayant travaillé pendant toute l'année 1986, ce sont les non-étudiants qui composaient le plus grand groupe de personnes ayant seulement eu un emploi et un employeur. Les non-étudiants ayant occupé un emploi temps partiel en 1986 souhaitaient plus souvent que les étudiants avoir un plus grand nombre d'heures de travail.

SECTION 3 :

LES JEUNES SANS EMPLOI

3.1 INTRODUCTION

Comme on l'a déjà mentionné, on a beaucoup étudié le groupe des jeunes chômeurs, surtout dans les années 80 lorsque le taux de chômage chez les jeunes était si élevé. Parmi les causes possibles du chômage, on trouve un faible niveau d'instruction, le manque de compétences, d'expérience et d'aptitudes dans les relations interpersonnelles ainsi qu'une plus grande concurrence sur le marché du travail en raison du nombre supérieur de personnes joignant la population active et de la récession économique au début des années 80. Parmi les autres causes avancées par les chercheurs, on compte les répercussions possibles des nouvelles mesures législatives sur le salaire minimum et de la disponibilité des prestations d'assurance-chômage (Finlayson, 1985; Cohen, 1989; Comité sénatorial, 1986; Denton et autres, 1980). Comme on l'a découvert lors de l'Enquête relative à l'activité sur le marché du travail, au Nouveau-Brunswick, un plus grand pourcentage de jeunes (21 %) entraient sur le marché du travail et en sortaient fréquemment comparativement aux adultes (8 %). On peut expliquer ces départs soit par le désir d'explorer divers types d'emplois ou de retourner aux études, soit par le découragement ou des circonstances personnelles.

Le facteur le plus important et le moins contesté dans les ouvrages qui contribue probablement au chômage des jeunes et détermine la durée du chômage, c'est le niveau d'instruction et de formation (Finlayson, 1985; Sen, 1982; Comité sénatorial, 1986; ministère de la Formation professionnelle de l'Ontario, 1989 et 1987).

Les jeunes et les employeurs n'attribuent pas la même cause au problème du chômage. Selon les résultats d'un sondage effectué en 1985 auprès de 1 291 diplômés d'écoles secondaires et d'universités dans la métropole de Toronto, le manque d'expérience était la cause principale du chômage chez les jeunes.

Par contre, les employeurs considéraient plus important de bonnes habitudes et aptitudes

au travail. Selon un sondage effectué par téléphone au Nouveau-Brunswick auprès de dix-neuf employeurs de la Miramichi ayant participé à un programme de développement de l'emploi, voici les points les plus importants :

1. Effectuer le travail avec un minimum de surveillance.
2. Arriver au travail à l'heure.
3. S'habiller convenablement pour le travail.
4. Avertir l'employeur de toute absence.

Parmi les points moins importants, les employeurs ont mentionné des études équivalentes à la douzième année, une formation scolaire suffisante et une expérience de travail satisfaisante.

Selon un document de travail de David Foot et Jeanne Li (1985), on a eu tort d'accorder la priorité au chômage des jeunes parce que le problème se résoudra par soi-même lorsque la génération produite par l'explosion démographique aura vieilli. Toutefois, le problème actuel du chômage des jeunes deviendra un problème de chômage chez les adultes de 25 à 35 ans. Donc, même si le problème de chômage disparaîtra chez les jeunes, le chômage demeurera un problème pour les jeunes qui auront vielli. Il persistera et deviendra un problème chronique de rajustement de la population active.

Nous étudierons dans cette section les caractéristiques des jeunes chômeurs au Nouveau-Brunswick.

3.2 PROFIL DES JEUNES SANS EMPLOI

Résultats de l'Enquête sur la population active

La moyenne annuelle de jeunes sans emploi au Nouveau-Brunswick en 1988 était de 13 500, ce qui représente un taux de chômage de 19,2 %. Les jeunes représentaient 22 % de la population active au Nouveau-Brunswick, mais 36 % des chômeurs de la province.

Les jeunes sans emploi sont surtout des non-étudiants. Des 13 500 jeunes chômeurs au Nouveau-Brunswick en 1988, 87 % (ou 11 700) étaient non-étudiants. Les non-étudiants de 15 à 19 ans avaient un taux de chômage de 26,9 % contre 19 % chez les non-étudiants de 20 à 24 ans. Le nombre de jeunes chômeurs étudiants est trop restreint pour obtenir un chiffre fiable en ce qui concerne le taux de chômage.

Comme vous le remarquerez au **Tableau 19**, le taux de chômage a toujours été plus élevé chez les jeunes que chez les adultes. On constate depuis 1985 une tendance à la baisse du taux de chômage tant chez les jeunes que les adultes.

Tableau 19

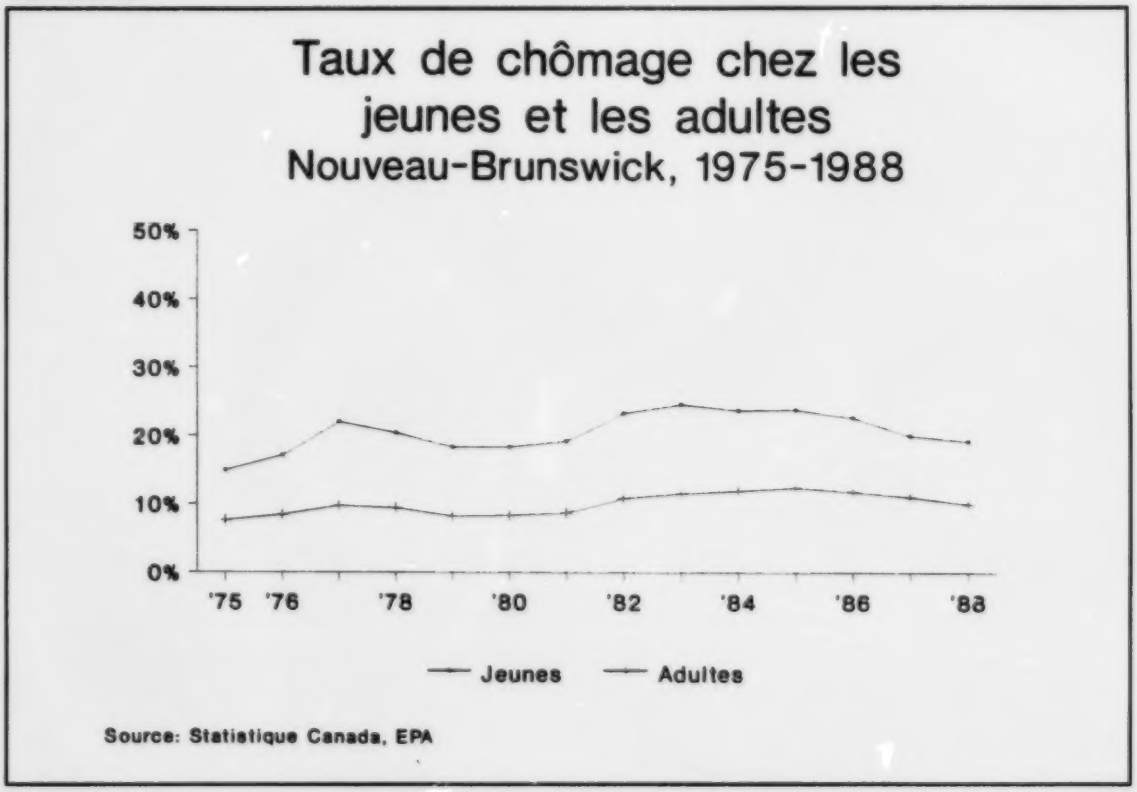

Bien que le taux de chômage des 15 à 19 ans ait toujours été plus élevé que celui des 20 à 24 ans (sauf en 1985 et 1987), l'écart qui était plus marqué à la fin des années 70 s'est beaucoup atténué au cours des années 80.

Par opposition aux hommes et femmes de 25 ans et plus, les jeunes hommes ont toujours connu un taux de chômage plus élevé que les femmes du même groupe, surtout depuis la récession de 1981-1982, comme on peut le voir au **Tableau 20.**

En chiffres réels, on compte 7 600 jeunes hommes et 5 900 jeunes femmes sans emploi en 1988.

Tableau 20

Taux de chômage selon le sexe
Nouveau-Brunswick, 1975 - 1988

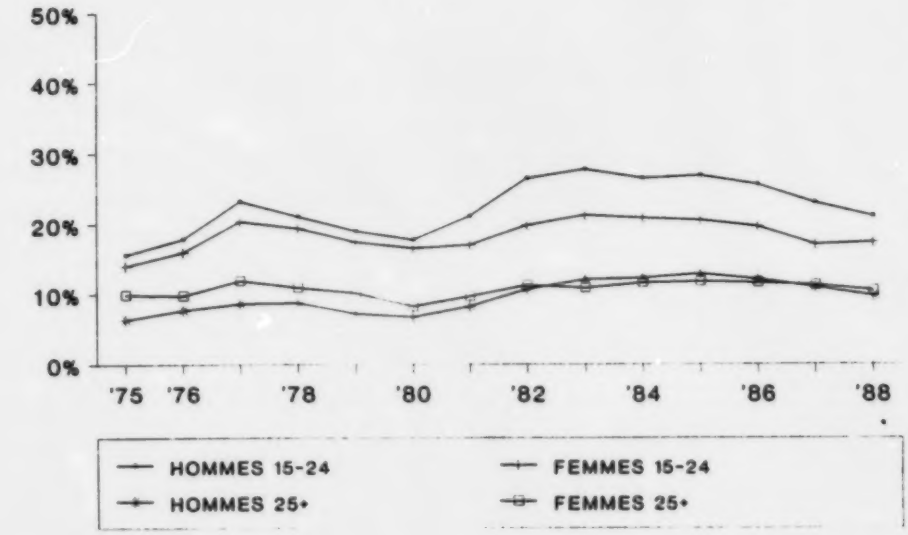

Source: Statistique Canada, EPA

En 1988, quatre-vingt-trois pour cent (ou 11 200) des jeunes chômeurs au Nouveau-Brunswick n'avaient pas fait d'études postsecondaires contre 70 % des jeunes dans la population active. Comme on l'a déjà mentionné, 87 % des jeunes sans emploi étaient non étudiants. Avec des pourcentages aussi élevés dans ces deux cas, il est raisonnable de conclure que la vaste majorité des jeunes chômeurs au Nouveau-Brunswick sont des non-étudiants qui n'ont pas suivi d'études postsecondaires.

Plus le niveau d'instruction est élevé plus le taux de chômage chez les jeunes diminue. On remarque au **Tableau 21** qu'en 1986, environ la moitié des jeunes dans la population active ayant moins qu'une neuvième année étaient sans emploi, alors que seulement 15 % des jeunes ayant un certificat d'études postsecondaires se trouvaient sans emploi.

On trouve chez les chômeurs une plus grande proportion de jeunes n'ayant pas terminé leurs études secondaires que chez les travailleurs. En 1986, 47 % des jeunes chômeurs dans la province n'avaient pas terminé leurs études secondaires comparativement à 33 % de ceux qui occupaient un emploi.

Tableau 21

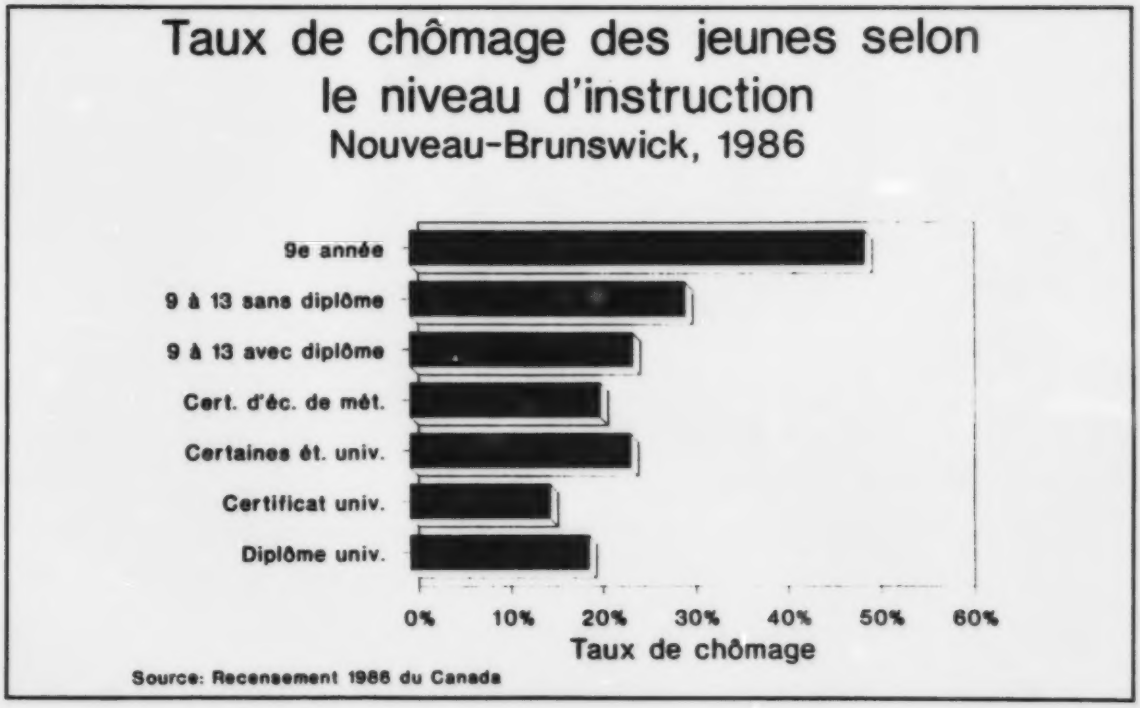

Comme on l'a déjà mentionné, le taux de chômage est plus élevé chez les jeunes que chez les adultes. Le niveau d'instruction est l'un des facteurs prédominants. Le taux de chômage des adultes ayant une douzième année ou moins s'élevait à 12,6 % par rapport à 22,6 % chez les jeunes. Pour les jeunes et les adultes ayant fait certaines études postsecondaires, l'écart était moins marqué (5,6 % chez les adultes et 11 % chez les jeunes). On peut expliquer le taux de chômage inférieur chez les adultes, même ceux n'ayant pas beaucoup d'instruction, par l'expérience de travail et la formation en cours d'emploi qu'ils ont acquises pendant leurs nombreuses années de travail.

Selon l'Enquête sur la population active, en 1988, 97 % des jeunes chômeurs au Nouveau-Brunswick avaient cherché du travail comparativement à 92 % des adultes. Bien que la vaste majorité des jeunes (82 %) et des adultes (93 %) souhaitaient obtenir un emploi à plein temps, 89 % et 97 % d'entre eux respectivement trouvaient plus important d'avoir un emploi permanent.

Un emploi permanent (86 %) à plein temps (79 %) semblait moins important pour les jeunes femmes de 15 à 24 ans et plus important pour les jeunes hommes de 25 ans et plus (plein temps - 99 %; permanent - 98 %).

Dans l'EPA, on a aussi demandé aux chômeurs quel type d'emploi ils avaient occupé. En 1988, 63 % des jeunes chômeurs avaient auparavant occupé un emploi à temps plein, contre plus des trois quarts des chômeurs adultes.

3.3 CONCENTRATIONS PAR SECTEURS

INDUSTRIE

Le plus grand employeur de jeunes par industrie est également celui qui regroupe le plus grand pourcentage de jeunes chômeurs, c'est-à-dire le commerce du détail et du gros (17%). Les industries primaires comptent 7 % des jeunes ayant un emploi, mais 12 % des jeunes chômeurs ainsi que le plus grand pourcentage de chômeurs adultes (16 %).

Presque la moitié des jeunes hommes sans emploi se trouvaient dans les secteurs des industries primaires, de la fabrication et de la construction. Deux jeunes femmes sans emploi sur cinq faisaient partie des secteurs du commerce de détail et de gros ou de l'hébergement comparativement à un jeune homme sans emploi sur cinq.

OCCUPATION

En 1986, au Nouveau-Brunswick, 45 % des jeunes chômeurs faisaient partie du groupe des employés de bureau, des ventes et des services par comparaison avec seulement un tiers des chômeurs adultes.

Tout comme celles qui travaillent, les femmes sans emploi se concentrent dans un nombre restreint de groupes d'occupation (voir le **Tableau 22**).

Tableau 22

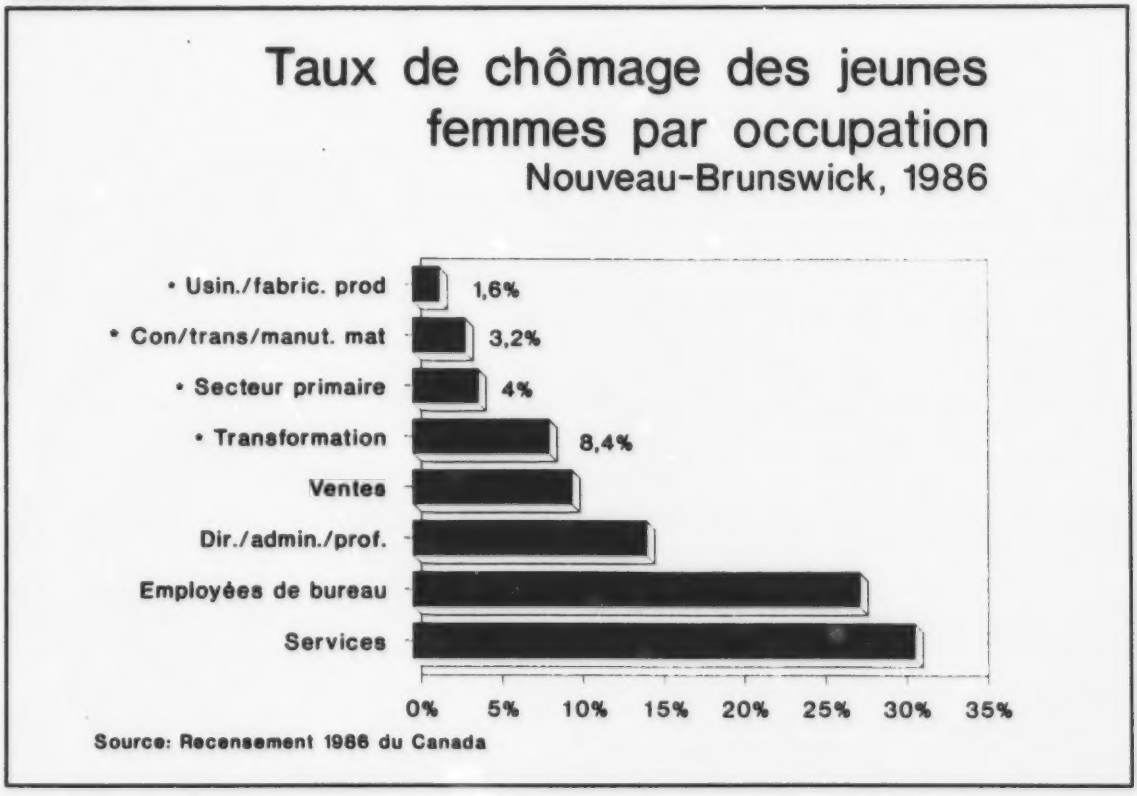

Soixante pour cent des femmes sans emploi appartenaient au groupe des employées de bureau et des ventes.

Encore une fois, comme on l'illustre clairement au **Tableau 23**, la situation diffère beaucoup chez les hommes sans emploi. Deux jeunes hommes sans emploi sur trois appartiennent aux cinq groupes d'occupation mentionnés dans la section sur les jeunes ayant un emploi de ce rapport comparativement à moins d'une jeune femme sans emploi sur cinq. Dans les seuls groupes de la construction et des industries primaires, on trouve 37 % des jeunes hommes sans emploi.

Tableau 23

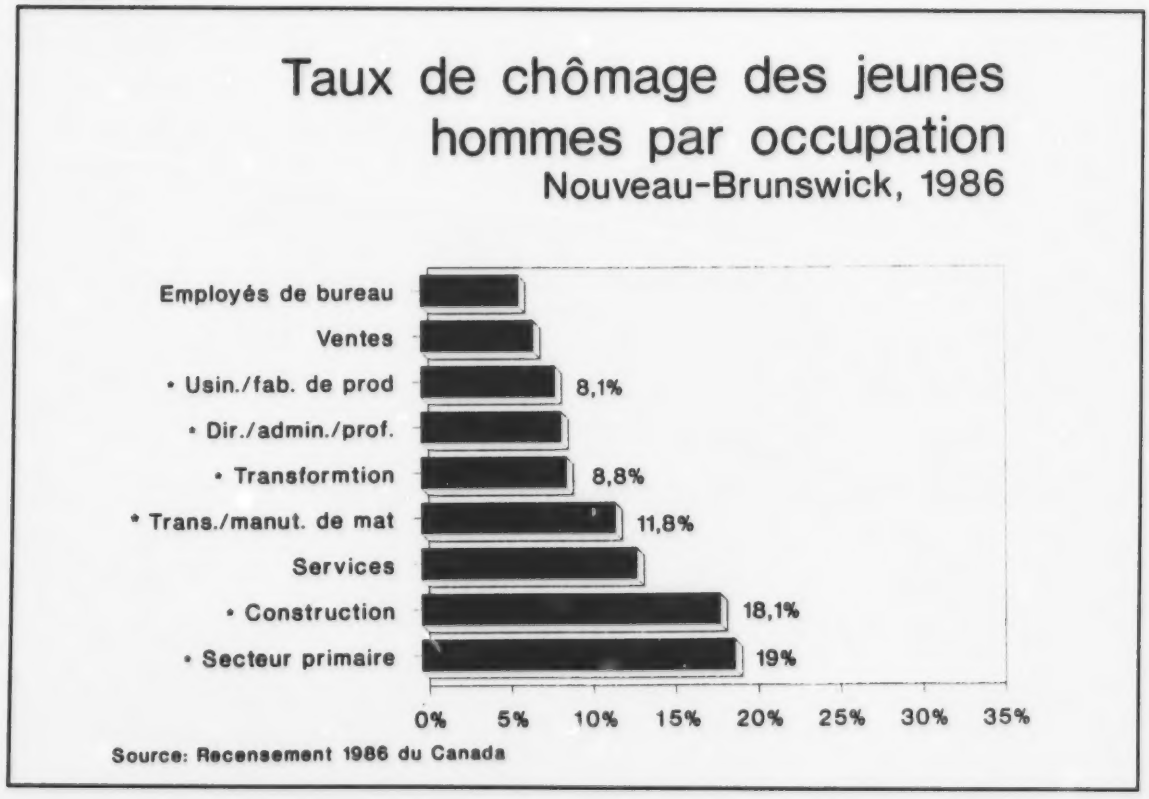

3.4 FRÉQUENCE ET DURÉE DU CHÔMAGE

Résultats de l'Enquête relative à l'activité sur le marché du travail

Selon l'EAMT, environ 41 000 jeunes Néo-Brunswickois étaient chômeurs à un moment donné en 1986 (37 % de la population de jeunes). Un peu plus que la moitié (54 %) d'entre eux étaient non étudiants. Les jeunes non-étudiants avaient un taux de chômage légèrement plus élevé (39 %) que les étudiants (32 %). Ces résultats ne sont pas surprenants, car les non-étudiants avaient aussi un taux plus élevé de participation à la population active.

Un taux beaucoup plus élevé de jeunes que d'adultes ont connu une période de chômage en 1986. Soixante-quatre mille adultes néo-brusnwickois ont été chômeurs à un moment donné en 1986. Toutefois, comme ce chiffre ne représente que 19 % des adultes, l'expérience des jeunes non-étudiants dans ce cas diffère plus de celle des adultes que celle des étudiants.

Toutefois, en ce qui concerne la durée du chômage, nous remarquons à nouveau que l'expérience des non-étudiants se rapproche de celle des adultes.

En général, selon l'EAMT, la durée du chômage est moins longue chez les jeunes que chez les adultes. Les jeunes Néo-Brunswickois sans emploi à un moment donné en 1986 ont connu une période de chômage de 17,6 semaines en moyenne, tandis que le chômage a duré 24,8 semaines pour les adultes. Toutefois, si l'on étudie les chiffres pour les non-étudiants, on constate une période de chômage moyenne de 21,5 semaines par rapport à une moyenne de 12,8 semaines pour les jeunes étudiants.

En moyenne, la durée des périodes de chômage à l'échelle nationale était moindre qu'au Nouveau-Brunswick. Pour les Canadiens adultes, on constate une moyenne de 21,9 semaines de chômage tandis que les jeunes Canadiens avaient une moyenne de 14,8 semaines de chômage.

En 1986, 22 % des jeunes Néo-Brunswickois ayant connu une ou plusieurs périodes de chômage ont chômé pendant plus que la moitié de l'année. Chez les adultes, 45 % ont chômé pendant plus que la moitié de l'année. Encore une fois, l'expérience des non-étudiants se rapproche plus de celle des adultes que de celle des étudiants. Trente-deux pour cent des non-étudiants sans emploi en 1986 ont chômé pendant plus que la moitié de l'année.

L'EAMT a aussi permis de calculer la durée de la plus récente période de chômage pour les personnes qui étaient retournées au travail ou étaient sorties de la population active après une période de chômage. Encore une fois, la durée moyenne pour les jeunes non-étudiants (15,6 semaines) se rapprochait davantage de celle des adultes (18,7 semaines) que de celle des étudiants (11,2 semaines).

RÉSUMÉ

Le taux de chômage est plus élevé chez les jeunes que chez les adultes. Par rapport à leur pourcentage de la population active, leur taux de chômage est disproportionnellement beaucoup plus élevé. Les non-étudiants comptent pour neuf jeunes sans emploi sur dix, surtout parce que les étudiants ne font plus partie de la population active lorsqu'ils retournent aux études. Le taux de chômage des jeunes hommes est plus élevé que celui des jeunes femmes. Une bonne partie des recherches a permis de conclure que plus le niveau d'instruction augmente, plus le taux de chômage diminue. Cela est également vrai au Nouveau-Brunswick.

Les concentrations par secteurs des jeunes sans emploi reflètent leurs concentrations pour l'emploi. Tant pour les jeunes hommes que pour les jeunes femmes, on trouve les taux les plus élevés de chômage dans le secteur du commerce de détail et de gros.

Bien que les jeunes soient plus vulnérables au chômage que les adultes, la durée de leur période de chômage sera en moyenne plus courte. Toutefois, si l'on ne tient pas compte des étudiants dans les chiffres relatifs aux jeunes, on constate que la durée de la période de chômage des non-étudiants se rapproche davantage de celle que connaissent les adultes.

SECTION 4 :

RÉGIONS DE LA PROVINCE

4.1 ACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL PAR COMTÉ

Population

Comme on l'a déjà mentionné dans l'introduction, les jeunes représentent une plus petite proportion de la population du Nouveau-Brunswick en raison des départs de la province pour trouver de meilleures possibilités d'emploi ainsi que du vieillissement général de la population. Dans les régions du Nord-Est et du Centre, le pourcentage de jeunes est plus élevé que la moyenne à l'échelle provinciale, tandis que dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et du Sud-Est, le pourcentage est moins élevé que la moyenne provinciale. Dans les comtés de Queens, de Kings et d'Albert, on signale des pourcentages bien inférieurs à la moyenne, alors que le comté de Sunbury compte le plus haut pourcentage, suivi par les comtés de Gloucester et de Restigouche. En tout, neuf comtés avaient un pourcentage moins élevé que la moyenne provinciale.

La région du Nord-Est compte le plus grand pourcentage dans la province de jeunes entre 15 à 24 ans, soit 26,6 % du total des jeunes. Les régions du Sud-Ouest et du Sud-Est comptaient chacune 22,7 % du total, suivies par la région du Centre avec 16,5 %. La région du Nord-Ouest ne représente que 11,5 % du total des jeunes. Quatre comtés regroupaient 51,1 % de tous les jeunes Néo-Brunswickois, c'est-à-dire les comtés de Westmorland (15,1 %), de Gloucester (13,1 %), de Saint John (11,9 %) et de York (11,0 %). Le comté de Queens avait le pourcentage le plus bas (1,6 %), mais huit comtés ont déclaré des pourcentages de 5,0 % ou moins.

Participation à la population active

Le taux de participation à la population active des jeunes Néo-Brunswickois entre 15 et 24 ans, c'est-à-dire ceux qui travaillaient ou cherchaient un emploi, est passé de 57,6 % en

1981 à 60,5 % en 1986. On a enregistré une hausse de la participation des deux sexes, quoique plus marquée chez les femmes que chez les hommes.

Pareillement, le taux de participation des personnes de 25 ans et plus a aussi augmenté pour passer de 58,4 % en 1981 à 60,8 % en 1986, malgré une baisse de 1 % dans le taux de participation des hommes qui a été compensée par une hausse de 6 % chez les femmes.

Lorsqu'on divise la province en 15 comtés, les écarts dans le taux de participation deviennent évidents. Le comté de Sunbury a enregistré le plus haut taux de participation chez les jeunes de 15 à 24 ans et les personnes de 25 ans et plus (de 4 à 7 % de plus que le comté qui compte le deuxième plus haut taux de participation d'hommes). On attribue ce taux élevé à la grande participation des hommes qui travaillent à la BFC de Gagetown. Le comté de Saint John a enregistré le taux de participation le plus élevé chez les jeunes femmes de 15 à 24 ans, mais le taux le plus bas pour les femmes de 25 ans et plus. Pour les années 1981 à 1986, tous les comtés, sauf celui de Charlotte, ont connu une augmentation du taux de participation des jeunes. Le comté de Northumberland a connu le plus bas taux de participation des jeunes et le deuxième plus bas taux de participation des 25 ans et plus. Le comté de Northumberland accuse le plus bas taux de participation de jeunes femmes dans toute la province et celui de Restigouche, le plus bas taux de participation pour les jeunes hommes.

Certains comtés ont enregistré un taux plus élevé de participation des jeunes entre 15 et 24 ans que des personnes de 25 ans et plus. On trouve parmi eux les comtés de Saint John, Westmorland, Carleton, Victoria et Charlotte.

Les taux de participation des jeunes hommes étaient toujours moins élevés que ceux des hommes de 25 ans et plus. Les comtés d'Albert et de Kings ont enregistré d'importants écarts entre ces deux taux. Le comté de Kings signale un taux de participation de 63,3 % pour les jeunes et de 80,1 % pour les 25 ans et plus, soit un écart de 16,8 %. Le comté d'Albert a signalé un taux de participation de 60,5 % pour les jeunes et de 80,5 % pour les

25 ans et plus, soit un écart de 20 %. L'écart net entre ces deux taux pour les quinze comtés s'élevait à 10,4 %.

Le taux de participation des jeunes femmes entre 15 et 24 ans était en général plus élevé que celui des femmes de 25 ans et plus. Le plus grand écart entre ces deux taux a été signalé dans le comté de Saint John où le taux de participation des femmes de 25 ans et plus était de 18,8 % inférieur à celui des jeunes femmes.

Emploi

Dans les régions, le taux de jeunes ayant un emploi par rapport au nombre total de personnes occupant un emploi pour cette région était peu élevé et variait entre 19,3 % dans le Nord-Est et 21,6 % dans le Centre. On signale que les régions du Centre, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont enregistré un taux supérieur à la moyenne provinciale de 20,4 %. Dans les comtés, ce taux variait entre 17,2 % pour les comtés d'Albert et de Queens et 26,0 % pour le comté de Sunbury. En tout, six comtés ont signalé des taux supérieurs à la moyenne provinciale.

Le Sud-Est a enregistré le plus haut taux d'emploi des jeunes dans la province, soit 24,4 %, suivi de près par le Sud-Ouest avec un taux de 24,1 %. Le Nord-Est signale un taux de 20,6 % et le Centre, un taux de 19,3 %. Le Nord-Ouest est loin derrière les autres avec un taux de seulement 11,6 %. En raison de leur forte concentration de centres urbains et industriels, les comtés de Westmorland, Saint John, York et Gloucester comptaient les plus grands nombres de jeunes ayant un emploi. Neuf comtés représentaient moins que 5 % des jeunes travailleurs, et on constate les pourcentages les moins élevés dans les comtés de Queens (1,3 %) et de Victoria (2,8 %).

Les tendances dans les taux d'emploi et de participation à la population des jeunes ainsi que des plus de 25 ans étaient à peu près les mêmes dans les diverses régions, sauf que les taux pour les jeunes étaient moindres. La région du Centre a enregistré les plus hauts taux

d'emploi et de participation à la population pour les jeunes et les 25 et plus, tandis que le Nord-Est avait les taux les plus bas. On a constaté le plus grand écart entre les deux taux dans la région du Nord-Est, soit un écart de 11,9 %. Les taux dans les quatre autres régions présentaient des écarts moindres variant entre 5,0 % et 5,6 %. Les comtés d'Albert, de Gloucester, de Restigouche, de Northumberland et de Kings ont signalé des écarts de plus de 10 % tandis que les comtés de Saint John (1,2 %), de Westmorland (2,2 %) et de Carleton (3,0 %) ont enregistré très peu de différences entre les deux groupes d'âge.

Chômage

En 1981, Statistique Canada a établi un taux de chômage approximatif pour le Nouveau-Brunswick de 13,0 %, ce qui représente un nombre de chômeurs de 39 000. En 1986, on ressentait toujours les effets de la récession économique mondiale de 1981-1982, et la province a enregistré un taux de chômage de 16,9 %, soit près de 55 400 chômeurs.

Dans le groupe d'âge de 15 à 24 ans, on comptait, en 1986, 19 300 chômeurs (ou 35 % du nombre total de chômeurs pour la province), ce qui donnait un taux de chômage de 25,8 % chez les jeunes. Dans le groupe des 25 ans et plus, 36 100 étaient sans emploi (ou environ 65 % du nombre de chômeurs dans la province). Le taux de chômage pour ce groupe d'âge s'élevait à 14,3 %.

On constate d'importants écarts entre les différentes régions du Nouveau-Brunswick. Les taux de chômage chez les jeunes et les adultes ont monté en flèche dans le comté de Charlotte pour passer de 20,6 % et de 13,4 % en 1981 à 37,5 % et à 23,7 % en 1986, soit la plus forte augmentation enregistrée pour tous les comtés. Aucun comté n'a signalé une baisse du taux de chômage chez les jeunes pendant cette période, mais le taux est demeuré à 19,9 % dans le comté de Westmorland.

Le comté de Northumberland a enregistré le plus haut taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans à 38,2 % et le deuxième taux le plus élevé pour les 25 ans et plus à 22,9 %. Son taux de chômage pour les jeunes équivalait à plus de deux fois le taux le plus bas enregistré pour la province dans le comté de York (17,6 %) et était près de 13 % plus élevé que la moyenne provinciale.

Fondamentalement, on peut répartir les comtés entre ceux ayant un taux de chômage des jeunes plus élevé ou moins élevé que la moyenne. Sept comtés font partie du groupe au-dessus de la moyenne et comptent 49,7 % des jeunes chômeurs au Nouveau-Brunswick, mais seulement 39,1 % des jeunes de la province (chiffres analogues pour les 25 ans et plus). Les autres huit comtés qui forment le deuxième groupe ont un taux de chômage moyen pour les jeunes de 21,9 %, soit près de 5 % de moins que la moyenne provinciale.

Les taux de chômage des jeunes hommes variaient énormément d'un comté à l'autre. Le comté de Sunbury a enregistré le plus bas taux à 11,8 % et le comté de Restigouche, le plus élevé à 41,5 %, soit près de quatre fois plus.

Les taux de chômage des femmes étaient semblables à ceux des hommes. Le comté de York a enregistré le plus faible taux pour les jeunes femmes à 18,3 %, tandis que le comté de Charlotte accusait le plus haut taux à 42,2 %.

Si l'on compare les taux de chômage aux taux de participation correspondants, on constate une corrélation évidente entre ces taux, c'est-à-dire que plus le taux de participation est élevé, moindre sera le taux de chômage. Il importe de signaler certaines exceptions à cette règle. D'abord, pour les hommes et les femmes, le taux de chômage dans le comté de Charlotte est anormalement élevé pour un aussi important taux de participation. On trouve une situation semblable dans le comté de Kent pour les taux relatifs aux hommes et dans le comté de Gloucester pour les taux relatifs aux femmes. Par contre, le comté d'Albert signale un taux de participation plus bas que celui normalement prévu pour un aussi bas taux de chômage.

Il est clair que les comtés dont les taux de chômage globaux sont élevés présentent des caractéristiques différentes des comtés dont les taux globaux sont moindres. Ces comtés regroupent surtout des régions rurales. Leur population est en général moins instruite que celle des comtés à faibles taux de chômage, car elle compte un plus grand pourcentage de travailleurs ayant moins qu'une neuvième année et un plus petit pourcentage d'entre eux qui ont plus qu'une douzième année. Ces comtés regroupent aussi un nombre plus élevé d'industries primaires et de fabrication de produits. Tous ces facteurs contribuent à produire dans ces comtés un revenu moyen inférieur pour les hommes, un taux de participation moindre et un taux de chômage plus élevé.

4.2 ACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL PAR RÉGIONS DES CCNB

Fondamentalement, les grandes tendances dans les régions des collèges communautaires (RCC) étaient semblables à celles constatées pour les comtés. Les RCC urbaines jouissaient de taux de participation supérieurs à ceux des RCC rurales. La RCC urbaine de Woodstock a enregistré le plus haut taux de participation des jeunes (64,6 %) et la RCC rurale de Campbellton accuse le taux le plus bas (52,1%). Pour les hommes, les taux relatifs aux jeunes étaient tous inférieurs à ceux relatifs aux 25 ans et plus, alors que l'inverse était vrai pour les femmes.

La RCC de Woodstock a enregistré les plus hauts taux de participation pour les deux sexes, et ce, dans les deux groupes d'âge. La Miramichi accuse le plus bas taux pour les jeunes femmes et le plus bas taux pour les hommes de 25 ans et plus, tandis que Campbellton signale le plus bas taux pour les jeunes hommes et le plus bas taux pour les femmes de 25 ans et plus.

Pour les jeunes de 15 à 24 ans, on peut répartir les RCC dans deux catégories distinctes : celles à haut taux de participation et celles à faible taux de participation. Dans la première

catégorie, on trouve les RCC de Woodstock, Saint John, Moncton / Dieppe, Edmundston et Saint Andrews. Le taux de participation moyen des jeunes dans cette catégorie s'élevait à 65,9 % et ne présentait qu'un écart de 4,6 %. Dans la deuxième catégorie, on trouve les RCC de Bathurst, de la Miramichi et de Campbellton dont le taux de participation moyen des jeunes se chiffrait à 56,8 % avec un écart de 4,1 %. Clairement, les jeunes de la deuxième catégorie étaient beaucoup moins actifs sur le marché du travail que ceux de la première catégorie. Il importe de signaler que la première catégorie regroupe essentiellement des régions urbaines, alors que la deuxième catégorie comprend surtout des régions rurales.

Tableau 24

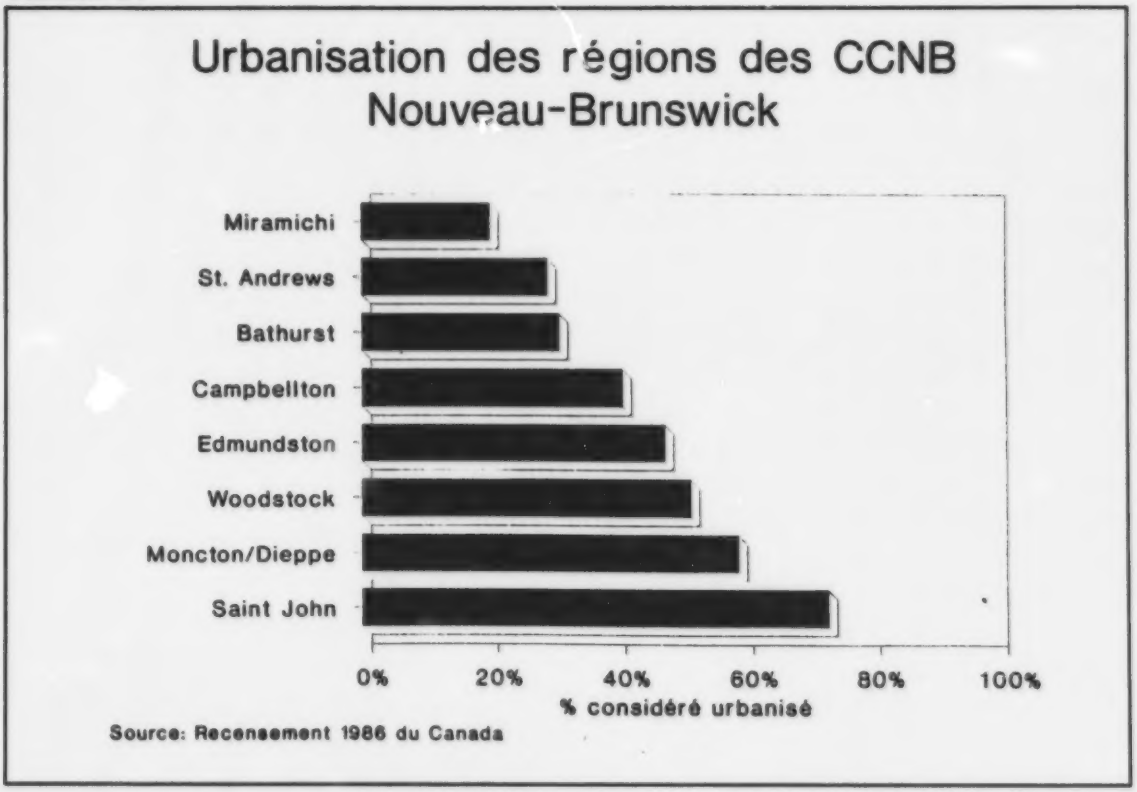

On remarque aussi que la première catégorie comptait un taux de participation plus élevé chez les jeunes que chez les 25 ans et plus, alors que le contraire était vrai dans la

deuxième catégorie. On constate non seulement une différence marquée entre les RCC urbaines et rurales, mais aussi l'influence considérable du degré d'urbanisation dans une RCC urbaine (voir le **Tableau 24**), sauf peut-être dans le cas de Saint Andrews.

Les régions de Saint John et Moncton / Dieppe sont plus urbanisées que celles de Woodstock, d'Edmundston et de Saint-Andrews, ce qui explique les écarts dans les taux de participation des jeunes et des 25 ans et plus. Saint John et Moncton / Dieppe enregistrent des écarts de 1,7 % et de 1,4 % respectivement entre les deux taux, alors que les trois autres régions signalent des écarts de seulement 0,11 %. Les industries du commerce et des services, qui attirent les jeunes travailleurs, se trouvent surtout dans les centres urbains, ce qui influe manifestement sur le taux de participation des jeunes à la population active. Fondamentalement, plus une région est urbanisée, plus elle offre d'emplois dans les secteurs du commerce et des services, alors les jeunes de 15 à 24 auront plus de chances de trouver un emploi et, par conséquent, de participer à la population active.

Les jeunes ont tendance à travailler dans des industries différentes de celles où l'on trouve les adultes. Les industries du commerce, de l'hébergement, de la restauration et des boissons emploient dans l'ensemble près de 40 % de tous les jeunes qui travaillent, mais n'emploient que 20 % des adultes. Étant donné que la plupart des emplois dans ces deux industries se trouvent au premier niveau et ne requièrent qu'une formation et une expérience de travail minimales, ces secteurs de l'industrie offrent un degré élevé de mobilité, ce qui les rend idéaux pour une jeune main-d'oeuvre peu qualifiée. Cependant, il s'agit malheureusement des emplois les moins rémunérateurs.

Les industries comme celles des transports, des communications et autres services publics ainsi que les secteurs de l'éducation et des services de santé nécessitent en général un certain niveau de scolarité de leurs employés. Elles emploient 30 % des travailleurs néo-brunswickois de 25 ans et plus, mais seulement 14 % des jeunes travailleurs.

L'importance des diverses industries dans chaque région desservie par un collège communautaire varie d'une région à l'autre. Dans les régions urbaines, les industries du commerce et des services tendent à employer une plus forte proportion de jeunes que dans les régions rurales. Toutefois, certaines régions rurales regroupent d'importantes industries de services qui emploient une forte proportion des jeunes de la région. Pourtant, ces régions continuent à souffrir de taux de chômage chez les jeunes beaucoup plus élevés que ceux dans les régions urbaines. Le problème peut résider dans le manque de diversification des industries.

Campbellton et la Miramichi sont des exemples de telles régions rurales. Des jeunes travailleurs de Campbellton, 14,3 % occupent un emploi dans le domaine de la santé et des services sociaux (possiblement à l'hôpital régional), tandis que 14,8 % des travailleurs de la Miramichi occupent un emploi dans les services gouvernementaux, probablement à la BFC de Chatham. Toutefois, ces régions accusent, chez les jeunes, des taux de chômage de 38,5 % et de 40,6 % respectivement. Ces deux industries sont également de grands employeurs des 25 ans et plus dans ces régions.

Essentiellement, on peut répartir les RCC en deux groupes pour ce qui est du chômage chez les jeunes. Les RCC de Woodstock, Saint John et Moncton / Dieppe enregistrent un faible taux de chômage de 20,8 % chez les jeunes, tandis que les autres RCC accusent un taux moyen de 35,2 %.

Woodstock signale le taux de chômage le plus bas pour les deux groupes d'âge et les deux sexes, tandis que Saint John et Moncton / Dieppe signalent un taux seulement un peu plus élevé. Saint Andrews accuse le pire taux pour les femmes dans les deux groupes d'âge, tandis que Campbellton accuse le plus haut taux de chômage chez les jeunes hommes. La Miramichi avait le plus haut taux de chômage chez les hommes de 25 ans et plus.

Si l'on compare le taux chez les jeunes et chez les 25 ans et plus, on constate que les RCC accusant les plus hauts taux de chômage chez les jeunes enregistrent aussi les plus hauts taux de chômage chez les 25 ans et plus.

Il importe de comparer les taux de chômage et de participation à la population des jeunes dans les différentes régions desservies par un collège communautaire. Bien que le premier groupe de trois RCC compte 61,7 % de la population, il ne représente que 52,0 % des jeunes chômeurs de la province. La RCC d'Edmundston compte exactement le même pourcentage de jeunes chômeurs que son pourcentage de la population de jeunes. Les quatre autres RCC comptent 40,5 % du nombre total de jeunes chômeurs, mais représentent seulement 30,9 % des jeunes de la province. Il existe donc manifestement des disparités entre les régions.

Si l'on compare les données sur les RCC par sexe, les résultats se divisent encore en deux. La moitié des régions enregistrent un taux de chômage plus élevé chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes.

Taux de chômage par groupe d'âge et par sexe pour les régions des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick (pourcentages)

	Hommes		Femmes	
Région	**15 - 24**	**25+**	**15 - 24**	**25+**
Bathurst	39,75	17,54	30,52	17,30
Campbellton	43,91	19,48	32,46	19,64
Edmundston	25,54	16,07	27,44	16,86
Miramichi	43,50	25,66	36,38	23,39
Moncton/Dieppe	23,32	10,98	20,78	14,71
Saint John	20,87	11,22	21,70	11,71
Saint Andrews	34,41	15,80	40,49	25,52
Woodstock	16,77	9,13	19,17	11,04
Nouveau-Brunswick	26,74	13,66	24,78	15,13

Source: Recensement 1986 du Canada

On constate les plus importants écarts dans les RCC de Bathurst et de Campbellton où les taux pour les hommes sont de 9,2 % et de 11,4 % plus élevés, respectivement, que les taux correspondants pour les femmes. Moncton / Dieppe est la seule région urbaine où le taux de chômage chez les jeunes hommes est plus élevé que celui chez les jeunes femmes.

Si l'on étudie la corrélation entre les taux de chômage et de participation pour les RCC, certains faits ressortent clairement. Pour les hommes de 15 à 24 ans, la situation est bien meilleure à Woodstock que partout ailleurs dans la province. Par contre, elle est extrêmement sombre dans les régions de la Miramichi et de Campbellton comparativement aux autres RCC de la province. Deux RCC semblent dévier de la norme prévue pour les jeunes femmes. Il s'agit de Bathurst et de Saint Andrews qui accusent des taux de chômage plus élevés qu'on pourrait s'y attendre, vu leurs taux de participation respectifs. On peut attribuer ces chiffres au fait qu'elles sont peu urbanisées.

Sous-dénombrement dans le recensement de 1986

En comparaison avec le recensement de 1981, on a constaté, pour le recensement de 1986, un sous-dénombrement dans toutes les provinces et tous les groupes d'âge. Le taux de sous-dénombrement pour le Nouveau-Brunswick, mesuré à partir d'une vérification des dossiers antérieurs, est passé de 1,8 % en 1981 à 2,8 % en 1986. Ce taux laisse supposer un sous-dénombrement d'environ 20 000 personnes. Il importe de souligner que la vérification des dossiers antérieurs peut faire l'objet d'erreurs d'échantillonnage et autres restrictions. Cependant, il existe aussi un certain surdénombrement, des personnes recensées plus qu'une fois, mais on pense qu'il est minime.

Ä l'échelle nationale, on remarque le plus haut taux de sous-dénombrement chez les 15 à 24 ans, soit 3,9 % pour les 15 à 19 ans et 9,1 % pour les 20 à 24 ans. Aucun taux n'est fourni à l'échelle provinciale, mais selon les données recueillies localement, on estime que

le taux de sous-dénombrement des jeunes est moins élevé, mais encore supérieur à celui des 25 ans et plus. On peut attribuer près d'un tiers du sous-dénombrement à la population de jeunes.

Cela signifie qu'environ 6 000 jeunes n'ont pas été inclus dans le dernier recensement. Par conséquent, le pourcentage de la population globale des jeunes de 15 à 24 ans passerait de 17,5 % à 17,8 %.

CONCLUSION

CONCLUSION

Dans tout le rapport, nous avons mis l'accent sur l'expérience du marché du travail des jeunes et comment elle diffère de celle des adultes. Comme nous l'avons constaté, il y a des différences dans presque tous les aspects étudiés.

Bref, les jeunes ont tendance à entrer dans la population et à en sortir plus fréquemment que les adultes. Ils occupent plus souvent des emplois à temps partiel. Ils se concentrent dans le sous-secteur des services traditionnels du secteur des services, où l'on trouve très peu d'adultes. Un plus grand nombre de jeunes sont des étudiants. La population de jeunes diminue. Le taux de participation des jeunes à la population active est légèrement plus élevé que celui des adultes. Ils connaissent des périodes de chômage plus courtes. Ils reçoivent des salaires plus bas. Leur taux de chômage est deux fois plus élevé que celui des adultes.

Jusqu'à un certain point, les différences entre l'expérience des jeunes et des adultes peuvent s'expliquer par l'âge. Leurs priorités diffèrent parce qu'ils en sont à une étape différente de leur vie. Les jeunes se préoccupent plus de la poursuite de leurs études à la fin de leur adolescence et au début de leur vie adulte que ne le font les personnes de 25 ans et plus. Dans leur cheminement professionnel, on peut s'attendre à ce qu'ils allent d'un emploi à l'autre jusqu'à ce qu'ils aient trouvé leur place. On peut donc considérer les années entre 15 et 24 ans comme une période d'exploration du marché du travail.

Si l'on considère qu'il s'agit du cours normal des choses, alors il faut s'attendre à des changements et des rajustements. Toutefois, lorsque des facteurs externes s'y ajoutent, l'écart entre l'expérience du marché du travail des jeunes et des adultes devient plus marqué. Au début des années 80, deux facteurs prédominaient : la récession économique de 1981-1982 et l'entrée sur le marché du travail des personnes faisant partie de l'explosion

démographique. Un plus grand nombre de jeunes se disputaient un nombre plus restreint d'emplois et convoitaient aussi les postes occupés par les adultes. Le taux de chômage des jeunes était plus élevé dans les régions qui accusaient également un taux de chômage chez les adultes supérieur à la moyenne.

L'étude nous a aussi permis de constater que les jeunes ne forment pas un groupe homogène. Il existe évidemment des différences entre les sexes, entre les adolescents (15 à 19 ans) et les jeunes adultes (20 à 24 ans), mais on remarque les plus grands écarts entre les étudiants et les non-étudiants.

En raison des différences dans l'expérience du marché du travail entre les étudiants et les non-étudiants, tout projet bien planifié visant les jeunes devrait traiter ces deux groupes séparément.

On a découvert que l'expérience des non-étudiants ressemblait beaucoup à celle des adultes. Les non-étudiants ont un très haut taux de participation à la population active. De tous ceux qui ont travaillé en 1986, la plupart avait eu un emploi et un employeur. Leur nombre moyen de semaines de chômage était seulement un peu inférieur à celui des adultes.

Les chances de se trouver au chômage n'étaient pas les mêmes pour les adultes et les non-étudiants. Près de 40 % des non-étudiants néo-brunswickois ont connu en 1986 une période de chômage contre seulement 19 % des adultes et un tiers des étudiants.

Il existe une corrélation entre le chômage et le niveau d'instruction. Plus le niveau d'instruction augmente, plus le chômage est rare. Selon les estimations fournies dans l'Enquête sur la population active, la vaste majorité des jeunes chômeurs au Nouveau-Brunswick sont des non-étudiants n'ayant pas fait d'études postsecondaires.

Le marché du travail des années 90 et de l'avenir exigera des travailleurs de plus en plus qualifiés. On a découvert dans une étude que les élèves des écoles secondaires lisent moins chaque jour que ce qui est requis dans la plupart des emplois. En outre, des aptitudes à lire et écrire sont exigées pour presque tous les emplois.

Les jeunes qui quittent l'école secondaire (avec ou sans diplôme) et ne savent pas bien lire et écrire, compromettent sérieusement leurs chances d'obtenir un emploi stable et satisfaisant.

BIBLIOGRAPHIE

ADVISORY COUNCIL ON ADJUSTMENT, Adjusting To Win, Report of the Advisory Council on Adjustment. Jean de Grandpré, président. Gouvernement du Canada, mars 1989.

CANADIAN YOUTH FOUNDATION. Canada's Youth "Ready For Today" : A Comprehensive Survey of 15-24 Year Olds. Ministers of State for Youth, Ottawa, Ontario, 1987.

COHEN, GARY L., "Youth for Hire", Perspectives. Statistique Canada, numéro de catalogue 75-001E, été 1989.

COOPERS AND LYBRAND CONSULTING GROUP. Report on the Evaluation Study of the Miramichi Job Development Project. Le 27 avril 1989.

DENTON, F.T., A.L. ROBB ET B.G. SPENCER. Unemployment and Labour Force Behavior of Young People : Evidence from Canada and Ontario. Toronto, Ontario : University of Toronto Press, Publié pour le Conseil économique de l'Ontario, 1980.

CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA. Good Jobs, Bad Jobs : Employment in the Service Economy. Ottawa, 1990.

EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA. Success in the Works : A Profile of Canada's Emerging Workforce. Ottawa, avril 1989.

FINLAYSON, JOCK A. Youth Unemployment in Canada : The Problem and Some Possible Responses. A Business Council on National Issues Discussion Paper, Canada, juin 1985.

FOOT, DAVID K. ET JEANNE C. LI. "Youth Unemployment in Canada : A Misplaced Priority?" Policy and Economic Analysis Program (PEAP) Policy Study 85-7, University of Toronto, juillet 1985.

GOWER, DAVID. "Canada's Unemployment Mosaic," Statistique Canada, numéro de catalogue 75-001 E, été 1989.

GREY, ALEX. "Workforce 2000 : The Canadian Scenario," novembre 1988.

JOHNSON, LAURA C., Youth and Employment : Baseline Report on Young People's Work Experience and Attitudes. Joint Task Force on Youth and Employment and Social Planning Council of Metro Toronto, octobre 1986.

JUNANKAR, P.N., rédacteur. From School to Unemployment? The Labour Market For Young People. London, England : The MacMillan Press Ltd., 1987.

MIKULECKY, LARRY. "Job Literacy : The Relationship between School Preparation and Workplace Activities,"Reading Research Quarterly,17(3), p. 400 à 419, 1982.

MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ONTARIO. Out-of-School Youth in Ontario. Their Labour Market Experience. 1987.

MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ONTARIO. Pathways: A Study of Labour Market Experiences and Transition Patterns of High School Leavers. Ma 1989.

SEN, JOYA. Unemployment of Youth : The Importance of Education for Their Adjustment in the Canadian Labour Market. Toronto, Ontario : The Ontario Institute for Studies in Education, 1982.

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL SUR LA JEUNESSE. Youth : A Plan of Action. Ottawa, février 1986.

STATISTIQUE CANADA. Historical Labour Force Statistics - Actual Data, Seasonal Factors ans Seasonally - Adjusted Data, 1988. Numéro de catalogue 71-201, annuelle. Ottawa : Approvisionnements et Services, 1989.

STATISTIQUE CANADA. Labour Force Annual Averages. Numéro de catalogue 71-529, occasionnelle. Ottawa : Approvisionnements et Services, 1989.

STATISTIQUE CANADA. Canada's Youth : A Profile of their 1986 Labour Market Experience. Profiles of Labour Market Activity Survey, numéro de catalogue 71-207. Ottawa : Approvisionnements et Services, 1989.

STATISTIQUE CANADA. Youth in Canada : Selected Highlights. Target Groups Project, numéro de catalogue 89-511. Ottawa : Approvisionnements et Services, 1989.

LISTE DES TABLEAUX

1. Profil de la jeunesse, Nouveau-Brunswick, 1988
2. Population de jeunes par niveau d'instruction, Nouveau-Brunswick, 1986
3. Niveau d'instruction par sexe, Nouveau-Brunswick, Population de jeunes, 1986
4. Population des 15 ans et plus par groupe d'âge, Nouveau-Brunswick, 1975 à 2000
5. Proportion des jeunes dans la population active, Nouveau-Brunswick, 1978 comparativement à 1988
6. Participation à la population active par niveau d'instruction, Nouveau-Brunswick, Population de jeunes, 1986
7. Taux de participation par groupe d'âge, Nouveau-Brunswick, de 1975 à 1988
8. Taux de participation des jeunes, Nouveau-Brunswick, 1988
9. Taux d'emploi par niveau d'instruction et groupe d'âge, Nouveau-Brunswick, 1988
10. Taux d'emploi selon le niveau d'instruction et le sexe, Population de jeunes, Nouveau-Brunswick, 1986
11. Taux d'emploi selon le niveau d'instruction, Nouveau-Brunswick, Jeunes et adultes, 1988
12. Pourcentage de jeunes femmes employées par occupation, Nouveau-Brunswick, 1986
13. Emplois des jeunes hommes par industrie, Nouveau-Brunswick, 1986
14. Emplois des jeunes femmes par occupation, Nouveau-Brunswick, 1986
15. Emplois des jeunes hommes par occupation, Nouveau-Brunswick, 1986
16. Gains hebdomadaires moyens par occupation, jeunes Néo-Brunswickois comparativement à tous les autres groupes d'âge, 1986
17. Emplois à plein temps et à temps partiel chez les jeunes, Nouveau-Brunswick, 1988
18. Permanence des emplois des jeunes ayant travaillé à un moment donné durant l'année, Nouveau-Brunswick, 1986
19. Taux de chômage chez les jeunes et les adultes, Nouveau-Brunswick, 1975-1988
20. Taux de chômage selon le sexe, Nouveau-Brunswick, 1975-1988
21. Taux de chômage des jeunes selon le niveau d'instruction, Nouveau-Brunswick, 1986
22. Taux de chômage des jeunes femmes par occupation, Nouveau-Brunswick, 1986
23. Taux de chômage des jeunes hommes par occupation, Nouveau-Brunswick, 1986
24. Urbanisation des régions des collèges communautaires du N.-B., Nouveau-Brunswick, 1986.

TERMINOLOGIE RELATIVE À LA POPULATION ACTIVE

POPULATION ACTIVE:

Il s'agit de la population civile non-pensionnaire d'institutions, âgée de 15 ans et plus et qui occupe ou non un emploi.

(Exception : Dans le cadre de l'Enquête relative à l'activité sur le marché du travail, on a établi des limites d'âge entre 16 et 69 ans.)

EMPLOYÉ:

Personne travaillant contre rémunération ou profit ou dans une entreprise familiale. On considère employée toute personne absente du travail en raison d'une maladie, de responsabilités personnelles ou familiales, du mauvais temps, d'un conflit de travail ou de vacances. Les personnes mises en disponibilité ou n'ayant pas encore commencé leur emploi ne sont pas considérées comme étant employées.

TEMPS PARTIEL/PLEIN TEMPS:

Dans l'Enquête sur la population active et le Recensement, on définit les travailleurs comme employés à temps partiel ou à plein temps. Dans l'Enquête relative à l'activité sur le marché du travail, on définit les emplois comme étant à temps partiel ou à plein temps.

STATUT D'EMPLOYÉ À PLEIN TEMPS:

i) Personnes travaillant d'habitude 30 heures ou plus par semaine à tous leurs emplois et ceux qui travaillent moins d'heures, mais se considèrent employés à plein temps (Enquête sur la population active).

ii) Le calendrier mensuel de travail d'un emploi comporte 120 heures ou plus (Enquête relative à l'activité sur le marché du travail).

STATUT D'EMPLOYÉ À TEMPS PARTIEL:

i) Personnes travaillant d'habitude moins de 30 heures par semaine à tous leurs emplois (Enquête sur la population active).

ii) Le calendrier mensuel de travail d'un emploi comporte moins de 120 heures (Enquête relative à l'activité sur le marché du travail).

RATIO EMPLOI/ POPULATION: Le nombre de personnes employées exprimé en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus.

CHÔMEUR: Personne sans emploi mais disponible et cherchant du travail. Les seules personnes exemptes du critère pour la recherche d'un emploi sont celles mises en disponibilité qui s'attendent à retourner au travail et celles qui commenceront un emploi dans quatre semaines ou moins.

CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE: Période continue de chômage de six mois ou plus.

TAUX DE CHÔMAGE: Nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active.

TAUX DE PARTICIPATION: Nombre de personnes participant à la population active exprimé en pourcentage de la population de 15 ans et plus.

EXCLUS DE LA POPULATION ACTIVE: Population civile non-pensionnaire d'une institution, âgée de 15 ans et plus qui n'est ni employée ni au chômage.

POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILLER: Tout civil non-pensionnaire d'une institution et âgé de 15 ans et plus.

JEUNES: Personnes âgées de 15 à 24 ans (Exception : l'Enquête relative à l'activité sur le marché du travail définit les jeunes comme des personnes âgées de 16 à 24 ans).

URBAINE: Région comptant une population de 1 000 ou plus et une densité de population de 400 ou plus par kilomètre carré (recensement).

RURALE: Région comptant une population de moins de 1 000 et une densité de population de moins de 400 par kilomètre carré (recensement).

SOURCES DE DONNÉES: DESCRIPTION ET LIMITES

SOURCE: Enquête sur la population active de Statistique Canada

RECUEIL DE DONNÉES: Enquête sur les ménages-échantillons

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES:

FRÉQUENCE: Mensuellement

FORMAT: Publication mensuelle de Statistique Canada, numéro de catalogue 71-001, La population active.

Passages spéciaux demandés avec la production de tableaux sur imprimés ou disquettes d'ordinateur personnel.

Bandes de micro-données.

Transmission par la base de données CANSIM.

DESCRIPTION: L'Enquête sur la population active (EPA) est une analyse mensuelle d'un échantillon de 47 600 ménages au pays (dont 3 525 habitent au Nouveau-Brunswick), à l'exclusion du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Toutes les personnes de 15 ans et plus sont représentées, sauf les membres permanents des Forces canadiennes et les gens qui vivent dans les réserves indiennes ou une institution.

Statistique Canada interviewe des personnes ou des ménages qui font partie de l'échantillon. Chaque ménage choisi demeure dans l'échantillon pour une période de six mois.

AVANTAGES ET LIMITES: Il s'agit de la source de données sur la population active la plus à jour et la plus facile d'accès.

Toutefois, l'un des principaux inconvénients est la disponibilité limitée de données par province et d'autres données ventilées. Les chiffres estimatifs publiés sont arrondis au mille le plus près et Statistique

Canada considère que seuls les chiffres de 4 000 ou plus sont fiables. Par conséquent, il n'est pas possible d'étudier de nombreuses variables et de procéder à certains recoupements, surtout pour de petites provinces comme le Nouveau-Brunswick. On peut obtenir seulement sur demande spéciale des données arrondies à la centaine le plus près, mais encore là, Statistique Canada considère que seuls les chiffres de 2 000 et plus sont fiables.

Un autre grand inconvénient, plus marqué pour les petites provinces, est le risque de mal interpréter l'activité sur le marché de travail quand on utilise des données arrondies au mille le plus près. Des changements dans les estimations peuvent sembler moins ou plus importants qu'ils ne le sont en réalité. Il est aussi possible de ne pas déceler d'autres changements dans le marché du travail. Par exemple : le chômage dans un groupe d'âge en particulier peut augmenter de 26 %, soit de 3 500 à 4 400, mais dans les deux cas, le chiffre publié sera 4 000. En outre, les chiffres pour le chômage de longue durée peuvent augmenter seulement de 100, soit de 4 400 à 4 500, mais les données publiées révéleront une augmentation d'un mille ou 25 %.

SOURCE: Enquête relative à l'activité sur le marché du travail de Statistique Canada (parrainée par Emploi et Immigration Canada)

RECUEIL DE DONNÉES: Enquête sur les ménages-échantillons

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES:

FRÉQUENCE: Annuellement

FORMAT: Série de publications, y inclus : i) une série de profils fournissant des données sur un groupe très précis de la population active (femmes, jeunes, travailleurs adultes, travailleurs syndiqués, etc.), sur les segments du marché établis par Emploi et Immigration (chômeurs de longue durée, les personnes passant de l'école au marché du travail, les personnes changeant souvent d'emploi, etc.) et sur les participants à des programmes d'EIC; ii) une série d'analyses sur des aspects précis du marché du travail intéressant les chercheurs et les analystes des politiques (sous-utilisation de la main-d'oeuvre, différenciation du taux salarial, etc.) et iii) une série d'études d'évaluation comparant et validant les données de cette enquête en utilisant d'autres sources connues comme l'Enquête sur la population active, l'Enquête sur les finances des consommateurs, l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de Statistique Canada ainsi que les données sur les conditions de travail des membres de syndicats, obtenues de Travail Canada et CALURA.

Tableaux spéciaux sur demande

Bandes de micro-données

Disquette de tableaux aux fins de publication

DESCRIPTION: Pour l'EAMT, Statistique Canada recueille des renseignements sur la fréquence, la durée et les dates d'emploi, de chômage ou de non-participation au marché du travail de la population du Canada pour des périodes d'un et deux ans. Le ministère obtient aussi des détails précis sur jusqu'à cinq emplois occupés par une personne durant ces périodes.

Pour la période d'un an, l'information est recueillie dans un supplément au numéro de janvier de l'EPA de

Statistique Canada. Grâce à une entrevue un an après, Statistique Canada met à jour les données démographiques et les renseignements sur la composition de la famille et obtient les données relatives au marché du travail pour la deuxième année de référence.

La population représentée dans l'EAMT est identique à celle dans l'EPA, sauf que la première enquête vise les personnes de 16 à 69 ans alors que la deuxième touche les personnes de 15 ans et plus.

La taille de l'échantillon pour l'EAMT est de 5/6 des groupes de rotation pour l'EPA.

AVANTAGES ET LIMITES:

Il s'agit de la seule source de données continues. Produites sous forme de supplément de l'EPA, les données de l'EAMT complètent les estimations générales de l'EPA.

Néanmoins, avec un échantillon moindre pour cette enquête, la valeur des chiffres estimatifs ventilés en détail est encore moins sûre que celle des estimations dans l'EPA.

Un autre inconvénient est le retard ans la publication des données. La première publication de l'EAMT, un profil d'intérêt général avec des données pour 1986, devait être diffusée en septembre 1987, mais a seulement parue en janvier 1989.

De plus, les deux principaux inconvénients des données de l'EPA résumés dans les pages précédentes s'appliquent aussi aux données de l'EAMT.

Les bandes de micro-données, bien que disponibles avant les publications, coûtent 2 000 $ et il faut d'importantes ressources humaines et une certaine expertise pour charger et manipuler les données.

Enfin, parce qu'il s'agit d'une nouvelle source de données (introduite en janvier 1987), on ne connaît pas encore tous les problèmes possibles et les préoccupations des usagers.

SOURCE: Recensement du Canada par Statistique Canada

RECUEIL DE DONNÉES: Enquête sur les ménages

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES:

FRÉQUENCE: Tous les cinq ans.

FORMAT: Publications (1986)

1. La série Nation - 19 publications fournissant des données sur le pays, y compris les données provinciales et territoriales, mais aucune donnée infraprovinciale. Les tableaux offrent des renseignements détaillés pour des variables choisies et des recoupements de données selon diverses variables. Certains établissent des comparaisons avec les années antérieures.

2. La série Dimension - Elle fournit des données sur des questions d'intérêt spécial pour certaines régions géographiques, des segments de la population ou des secteurs donnés.

3. La série Profil - Elle présente des données limitées pour certaines variables du recensement au niveau infraprovincial. Elle contient des profils distincts pour le plein échantillonnage et une partie de l'échantillonnage (20 %).

4. La série Plein feux sur le Canada - Elle se présente sous la forme d'un rapport avec des analyses sur seize questions courantes appuyées de graphiques et de tableaux.

Tableaux lisibles par la machine (1986)

1. Série de tableaux de synthèse - Elle comprend 43 tableaux croisés mettant en jeu deux variables ou plus du recensement à trois échelles géographiques : secteurs de dénombrement et districts fédéraux électoraux; subdivisions et divisions de recensement; secteurs de rencensement, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement.

2. Série de profils - Elle contient en général les mêmes variables que la série pour les échelles géographiques décrites dans la série de tableaux de synthèse.

Données adaptées aux besoins (1986)

1. Tableaux croisés semi-adaptés aux besoins - Le service offre des tableaux de synthèse de base et d'autres tableaux croisés selon les besoins de l'utilisateur et dans la forme souhaitée.

2. Profils semi-adaptés aux besoins - Le service offre une série de profils selon les besoins de l'utilisateur et dans la forme souhaitée.

3. Produits adaptés aux besoins - Le service offre au client des données selon ses besoins concernant le contenu, l'échelle géographique, le format et la forme souhaitée en tenant compte des restrictions du point de vue budget et confidentialité de l'information.

DESCRIPTION: Le recensement a lieu tous les cinq ans pour les années se terminant par un 1 ou un 6. Des données sont recueillies sur les caractéristiques de la population et des demeures. L'information est enregistrée dans deux bases de données. L'échantillon de 100 % comprend des données générales sur les caractéristiques démographiques, les demeures et les ménages comme l'âge, le sexe, l'état civil, la langue maternelle et le type de demeure pour toute la population. L'échantillon de 20 % offre d'autres données démographiques et des données socio-économiques comme l'origine ethnique, la langue officielle, l'activité sur le marché du travail et le revenu pour un cinquième des ménages privés. Les données sont calculées de façon à obtenir des estimations pour l'ensemble de la population.

AVANTAGES ET LIMITES: Le recensement est la seule source de données détaillées sur les caractéristiques socio-économiques de la population pour de petites régions géographiques.

Chaque donnée est arrondie à un multiple de 5 afin de protéger la confidentialité des réponses.

Les données sont éliminées si la population est inférieure à 40 dans une région standard ou inférieure à 100 dans une région définie par l'utilisateur.

L'activité sur le marché du travail vise la semaine avant la date du recensement. Les données sont fournies pour les 15 ans et plus, sauf les personnes pensionnaires d'une institution.

Le coût à l'unité pour les tableaux croisés adaptés aux besoin est de 800 $ et plus. Il faut compter de deux à quatre mois pour la production de ces tableaux.